

La revue catholique des idées et des faits

L'enseignement catholique et la concorde entre les peuples
Mauriac sous les feux croisés de la critique belge
Mort de Bayard
A propos du Prix Goncourt : réflexions sur un livre
La première occupation de la Belgique par la France
en 1792-1793 d'après un livre récent
L'affaire Mauriac

Yves de la BRIÈRE, S. J.
Mgr Louis PICARD
FRANC-NOHAIN
Robert POULET

Baron Paul VERHAEGEN
Fernand DESONAY

Les idées et les faits : Chronique des idées : « L'Homme-Dieu », Mgr Schyrgens.

La Semaine

La Belgique va donc s'imposer le lourd, très lourd sacrifice de défendre efficacement sa frontière de l'Est. L'immense majorité de nos compatriotes veut que le pays soit à l'abri d'une invasion nouvelle. Les enfantillages et les sophismes débités au Sénat, au nom du parti socialiste, par M. Rolin, grand illuminé genevois imperméable aux faits, ne constituent qu'une manœuvre parlementaire et politique. La Belgique veut vivre, indépendante et libre. Un voisin qui, déjà, malgré la parole donnée, fit irruption chez elle, prépare ouvertement un autre mauvais coup. Rien de plus urgent que de se garantir contre une récidive prussienne en verrouillant les portes. Ce qui n'empêche évidemment pas l'emploi de tous autres moyens utiles pour assurer la paix.

Mais quel dommage qu'à l'occasion de cette défense de son territoire, la Belgique n'ait pas joué le grand jeu, si on peut ainsi s'exprimer. Qui donc bénéficiera d'une frontière belge fortement organisée? Nous-mêmes d'abord, c'est entendu, mais autant que nous, sinon plus que nous, la France. Puis l'Angleterre. Même l'Italie!

La France surtout! En 1914, notre résistance sauva l'armée française. Nous l'a-t-on assez dit et redit sur tous les tons! A l'heure actuelle, l'Est français est infranchissable. La France n'est vulnérable que par le Nord. Là, sa frontière est ouverte. En continuant le barrage français le long de notre frontière avec l'Allemagne, nous couvrirons la France. Est-il juste et équitable que nous soyons seuls à porter le poids terrible des frais énormes de cette dépense-là? Oh! il ne s'agit pas de tendre la main et de solliciter l'aumône! Il ne s'agit pas non plus de nous prêter simplement de quoi payer forts et canons, moyennant beaux intérêts et amortissement en *x* années. La Belgique ne peut vivre que de ses bras, en travaillant pour l'étranger. L'étranger nous ferme de plus en plus ses portes. N'était-il pas indiqué de demander à l'amie auquel notre effort servira surtout, de nous aider à vivre en nous donnant du travail? N'était-ce pas l'occasion de demander à la France, en compensation de ce que nous allons faire pour elle, de nous ouvrir davantage ses marchés, de nous traiter moins durement, de nous avantager plus largement? On raconte que de gros industriels français dépensent, chez nous, quelques millions pour convaincre les Belges de l'imminence du danger prussien et de l'urgente nécessité de se prémunir contre lui. Politique habile! En excitant notre opinion, surtout l'opinion wallonne, ils créent la hantise de la défense, d'une défense à tout prix. Toute entente économique avec la France coûterait bien plus cher à ces industriels que les sommes qu'ils consacrent à hypnotiser les Belges sur le devoir d'être prêts. Mais la grosse industrie française n'est pas la France! La France a le plus grand intérêt à ce que nous nous défendions bien. Pourquoi ne l'avoir pas... menacée est peut-être un mot un peu vil, mais il est le plus exact en l'occurrence, disons donc menacée de ne pas nous défendre, faute de ressources, si on ne nous aidait pas à sauver nos industries en leur assurant des débouchés?

Mais alors — nous répond-on — la France eût simplement fait remarquer qu'une Belgique non défendue, c'était la guerre chez elle. La France blindée à l'Est dirigerait son armée de campagne par le Nord, à la reconquête de l'invasion allemande, et la décision serait cherchée sur le sol belge...

Mais la France veut, avant tout, éviter la guerre! Enlever aux Allemands la tentation de nous envahir en fermant notre frontière, c'est augmenter les garanties de paix. Personne ne désire autant cette paix que les Français. Rien de plus juste, donc, que de leur demander de nous aider dans un effort extrêmement épuisant pour nous... Qu'a-t-on fait pour éclairer à ce sujet notre opinion publique et l'opinion publique française? A-t-on seulement « causé »...?

A propos de ce que nous avons écrit ici, la semaine dernière, au sujet de la campagne de M. le sénateur Paul Crokaert, les uns nous ont dit : vous avez été trop sévère pour lui, d'autres : vous avez été trop indulgent. Nous serions plutôt enclin, en voyant les répercussions de la campagne, à donner raison à ces derniers. La discussion, au Sénat, de la proposition socialiste d'instituer une commission d'enquête — que M. Crokaert a votée *tout seul*, avec les socialistes — a établi, nous paraît-il, que toute l'affaire était mal, bien mal engagée. Il ne s'agit ni du courage ni de la cranerie de M. Crokaert, mais uniquement de ce bien commun que les jeunes catholiques aiment à invoquer. Ce dont nous ne les blâmerons nullement d'ailleurs!

Le bien commun est-il servi, en décembre 1933, par une campagne qui fait croire au gros public :

1^o que nos ministres sont des hommes tenus et payés par la haute banque;

2^o qu'en ces temps de crise très dure, la haute banque belge, la *Société Générale* pour l'appeler par son nom, exploite la situation, est une des causes de notre grande pénitence et a un intérêt différent de — voire opposé à — celui de la majorité des Belges.

Car c'est cela qu'a retenu l'homme dans la rue. Et cela est faux. La Belgique étouffe, asphyxiée par le manque d'exportations. L'industrie belge est à bout de souffle. Or, qui donc est la principale intéressée à la prospérité de cette industrie? Précisément la banque dont on dénonce la dictature et on ne sait trop quels méfaits! Même s'il y eut et s'il y a des abus, même si la concentration bancaire qui a donné l'hégémonie à la *Société Générale* comporte des inconvénients multiples, est-ce le moment de partir en guerre quand, précisément, à une heure grave et presque tragique, les intérêts du pays coïncident exactement avec ceux de l'institution que l'on attaque?

L'*Esprit nouveau*, qui proclame hautement que « Crokaert a raison! », dans un article signé « Centrale politique de jeunesse » — titre plutôt ronflant pour une chose bien sympathique, certes, mais bien modeste tout de même — écrit :

Ce régime qui met l'Etat perpétuellement impécunieux sous la coupe de la Banque, perpétuellement croissante en importance, en influence, financière, économique et politique, ce régime qui suppose la prépondérance absolue de quelques intérêts coalisés sur la grande masse de ceux qui ne le sont pas, ce régime de féodalité économique doit prendre fin.

Oui, mais quelle maladresse, quelle faute de partir bruyamment en guerre quand l'intérêt de la masse du peuple belge est complètement solidaire des « quelques intérêts coalisés »!

Est-ce le moment aussi de jeter la suspicion sur nos ministres alors qu'ils travaillent précisément à soustraire l'État — en équilibrant le budget — à l'emprise des prêteurs d'argent et que l'Autorité a besoin de force et de prestige pour obtenir que la collectivité belge vive sur un pied plus réduit? Corrigera-t-on les abus parlementaires et démocratiques en déchaînant la démagogie?

Et pour obtenir quoi? Une réforme du régime, dit-on, et une réforme de l'État. On invoque l'encyclique *Quadragesimo Anno*. D'accord, mais il y a la manière. Nous nous permettons de penser que celle qui est pratiquée, en ce moment, à coup de trompette et de formules solennelles — « consigne », « parjure » et autres mots aussi sonores que creux — est plus nuisible qu'efficace. Cette encyclique s'adresse au monde entier. La déchéance du pouvoir qu'elle dénonce est bien plus grave presque partout ailleurs que chez nous. Pour lutter en Belgique contre cette déchéance, il est permis de penser que la tâche la plus efficace, la plus urgente aussi, est de renforcer l'Autorité en la rendant indépendante de

la Haute Banque. Des finances saines! Nos finances sont-elles plus saines en ce moment qu'au temps où M. Crokaert était ministre?

Ce que nous regrettons, c'est l'apparence démagogique qu'a prise la campagne contre la Société Générale. Nous ne disons pas que cette campagne n'aura pas quelque bon résultat, par exemple de donner plus de circonspection à certains grands financiers, mais tout bien considéré, il nous semble, qu'entreprise comme elle le fut, menée comme elle l'est, elle fait plus de mal que de bien.

Un des jeunes catholiques qui applaudissent à tout ce beau tapage, M. Marcel Vercautse, vient d'écrire dans l'Esprit nouveau :

Nous voulons d'ailleurs négliger dans sa campagne les accusations qu'il dirige contre les gouvernants et qui nous paraît l'aspect le moins passionnant de la lutte pour retenir surtout sa volonté de rendre au travailleur honnête, courageux et intelligent le succès possible sans devoir obtenir son droit au travail au guichet d'une banque irresponsable.

Est-ce en s'en prenant à la Société Générale ou à M. Franquini que l'on obtiendra cela? Est-ce en instaurant une commission d'enquête sur l'influence de la Haute Banque? Que M. Crokaert eût été plus courageux en refusant de s'associer — il resta seul! — aux sénateurs socialistes et en proclamant qu'il s'agissait avant tout d'un débat d'idées et non pas de personnes. Il prétend n'accuser qui que ce soit, alors, pourquoi l'enquête puisqu'on est d'accord sur le gros des faits, sur les inconvénients du régime? M. le sénateur Crokaert n'a-t-il pas tort de s'obstiner? Comment se défend de penser que le Premier Ministre lui a fait, au Sénat, une leçon publique de réalisme politique?

Nous n'aurons pas la cruauté d'accabler les idéalistes de Jeune Europe. Militer en faveur du pacifisme, chez nous, en ce moment, c'est perdre son temps d'abord, c'est se rendre assez ridicule aussi. A quoi peuvent bien servir de pareilles palabres si ce n'est à énerver la volonté défensive des Belges? S'il est vrai qu'un professeur de droit naturel, que nous n'avons déjà que trop souvent dû contredire ici, s'est écrié dernièrement à une réunion de cette Jeune Europe, pleine d'illusions: « Qu'on n'accuse pas les hommes de bonne volonté de vouloir désarmer la Belgique parce qu'ils veulent maintenir la paix! », ce professeur a montré une fois de plus que le bon sens — qui est de droit naturel, pourtant... — n'est pas son fort.

Oui, il y a des façons de travailler à maintenir la paix qui désarment le pays. Ce n'est pas de pacifisme que les Belges ont besoin en ce moment, mais de volonté de résistance. Il faut que nous nous armions pour assurer la paix. Jeune Europe ferait de l'excellente besogne en criant aux jeunes: Qu'on n'accuse pas les hommes qui fortifient la frontière et renforcent nos armements d'être des militaristes et de vouloir la guerre! Voilà le langage que commande le droit naturel à ses professeurs, en cette fin d'année 1933...

M. Philippe Barrés vient de passer une année en Allemagne, principalement à Berlin. Il résume ses impressions dans le dernier numéro de 1933. Elles confirment singulièrement ce que nous n'avons cessé d'écrire ici pendant ces dernières années.

Le problème européen, le problème de la paix est, à l'heure actuelle, avant tout un problème français. Le sort de l'Occident se joue en France. Les Allemagnes sont en fusion. Le moule où se fixera ce chaos sera donné par la France, par ce que fera, demain, une France qui « peut dire à cette effrayante Allemagne à peu près tout ce qu'elle veut, à condition de le dire sans retard, et les yeux dans les yeux. »

De pauvres gens se demandent — nous citons M. Philippe Barrés — si Hitler est un sincère ami de la paix. Hitler est un sincère serviteur de l'Allemagne qui a besoin de la paix actuellement.

L'Allemagne vient d'être ranimée par une équipe de véritables hommes. Hommes de génie? Non: hommes de caractère. Ces hommes ont toujours répété la même simple chose: « Le traité de Versailles est cause de tous les maux. Déchirez-le, vous redeviendrez heureux. »

C'était là, il y a dix ans, une formule assez pauvre, car le monde, l'Allemagne même étaient prospères. Mais la crise économique due à d'autres causes que le traité, a donné à la formule hitlérienne, aux yeux du peuple allemand, une valeur absolue. Elle a porté Hitler au pouvoir. Il s'y maintient par elle, si non pour elle. Car il se connaît encore une autre mission que de faire manger les chômeurs; et les hommes qui l'entourent sentent l'abaissement de l'Allemagne dans d'autres fibres de leur être que celles de l'estomac. Ils

chevauchent la misère allemande, certes, mais ils savent qu'ils ne la guériront pas de si tôt, et pour lui faire prendre patience autant que propre satisfaction, ils lui jettent la tête vers les mirages de la grande politique.

Voilà le secret de Hitler et de ses compagnons de règne. Nos politiciens ont-ils eu le temps de le comprendre, entre deux combinaisons de couloirs?

Il faudrait le demander à notre sénateur socialiste, le camarade Rolin, grand prêtre de l'église genevoise et qui prétend, sans rire, qu'il faut tenter un suprême effort international pour assagir l'Allemagne.

Mais rien n'est simple tout à fait: Hitler est traqué par cette même crise économique à laquelle il doit le pouvoir. Pour lui résister, il a besoin de succès, sinon économiques, au moins politiques. Et la plupart de ces succès, il les attend de nous.

Hitler a besoin de nous. Le savons-nous? Il a besoin de nous à cette minute même. Et nous, avons-nous besoin de Hitler?

Eh bien! non. Nous n'avons pas besoin de Hitler au degré où il a besoin de nous. La crise nous serre de moins près que lui. Notre pays est plus fort, aujourd'hui, que le sien. Pour la paix et pour la guerre, notre pensée est plus proche de celle des autres pays, les puissants du monde, que n'est la pensée hitlérienne. Bref, nous sommes encore des vainqueurs malgré tout, et maîtres de la manœuvre.

Cela dit, devons-nous nous enfermer dans l'inaction et dans le silence? Au contraire! il faut attaquer le problème franco-allemand dans le temps où nous en sommes encore les maîtres.

Mais il faut le faire en conscience de ce que nous sommes et non pas dans la peur.

On s'est habitué peu à peu chez nous à dire: « Que faut-il donner à Hitler pour qu'il ne nous fasse pas la guerre? pour qu'il nous signe un bon bail de tranquillité 3-6-9 non résiliable? »

L'Allemagne n'en croit pas encore ses oreilles. Mais quand elle les croira, elle nous demandera tout — et le reste. Et quand nous aurons cédé ce reste, elle profitera de notre abaissement pour nous régler notre compte définitivement.

Un grand chef national-socialiste me disait l'autre jour: « C'est une fameuse partie de poker. Vous avez tous les atouts, nous bluffons, mais vous marchez et peu à peu le jeu vient à nous... C'est vous qui avez la puissance. Mais nous avons le cran. »

Qui vous, qui nous? Cet homme clairvoyant entendait dire: vos hommes de gouvernement, nos hommes de gouvernement.

Et en vérité, c'est là qu'est tout le problème.

Je suis revenu bien souvent, depuis un an, de Berlin à Paris. Chaque fois j'eus la même angoisse à mesurer la différence entre la volonté, l'espérance des Hitler, des Goering, et la fatigue, le scepticisme de nos hommes politiques si souvent supérieurs par l'intelligence.

Le contraste est d'autant plus tragique que les deux pays, eux, offrent l'image inverse: L'Allemagne est encore pour quelque temps une grosse bête malade en face de la France brillante comme un précieux cheval de sang.

Telle est la situation — à cette minute encore. L'Allemagne veut tout. Elle ne peut rien encore. Nous pouvons beaucoup, presque tout; mais que voulons-nous?

A cette question, un ministre qui n'est pas le premier venu me répondait l'autre soir devant un président du Conseil: « Ce que nous voulons? Nous n'en savons rien. »

Il faudra bien qu'un jour prochain la place de ces hommes soit prise par d'autres qui sachent vouloir quelque chose. Car la France, elle, ne veut pas mourir. Surtout, elle ne veut pas mourir bêtement et à portée de sa main toutes les forces qui lui permettraient de vivre et de faire vivre l'Europe; Allemagne comprise.

Ce qui fait le prestige de Hitler, c'est qu'il peut dire plus ou moins justement: « Je m'appuie sur le peuple allemand. » Ce prestige prend toute sa valeur sur nous parce que nous en sommes encore à croire que nous pourrions amadouer le « peuple allemand » en le « satisfaisant ».

Qu'est-ce qu'ils veulent? Qu'on le leur donne? Qu'on en finisse!! Voilà ce qu'on entend d'une partie de nos politiciens.

Malheureux! ce que veut Hitler n'a de limite que celle qu'il faudra bien que vous posiez un jour vous-mêmes. Quant au peuple, il se soucie peu de concessions politiques. Il veut le retour de la prospérité et vous ne pouvez pas la lui donner. Lui rendriez-vous l'Alsace et la Lorraine, il se retrouverait derrière Hitler, toujours affamé, toujours unanime pour vous réclamer davantage.

Porté par ce moteur populaire qui ne s'arrêtera pas de si tôt,

Hilber n'a qu'une incertitude : il veut tout, mais il ne sait pas ce qu'il peut demander.

Il faudra bien en venir à débrouiller pour lui le possible de l'impossible, si on ne veut pas qu'il habitude le monde à l'idée de lui céder tout. Veut-on lui faire des concessions — et j'ai dit pourquoi je les crois vaines — il faudra marquer derrière ces concessions la limite qui ne pourra jamais être franchie. Ce jamais devrait s'appliquer par exemple à la remilitarisation de la zone rhénane démilitarisée. Ce jamais devrait signifier : Plutôt la guerre ! L'Allemagne, et Hilber le premier, comprendrait l'homme qui parlerait un tel langage. Des concessions de lui seraient appréciées. Ses avis seraient estimés.

Mais bien entendu, ce langage — le seul possible désormais sur les ruines de Genève — exige certaines préparations : un regroupement des forces morales et matérielles françaises, une mise au point retentissante des grandes questions franco-allemandes jaussées aux yeux du monde par les campagnes hitlériennes. Exprimer la volonté de la France, c'est d'abord montrer la France à son vrai rang, dans son vrai rôle dans l'équilibre des nations. Ce rang, ce rôle, le monde entier le devine, sauf la France, sauf la tête politique de la France. Le vrai problème est là, non pas à Londres ni à Berlin. On attend la parole de la France. Mais en France, qui parlera ?

Recommandons aussi aux sympathiques fervents de la Jeune Europe et à tous ceux qui, chez nous, rêvent des Etats-Unis d'Europe et affirment que, visiblement, l'évolution de l'Europe réalise petit à petit cet idéal, ce qu'un Allemand éminent a confié à un Français qu'il connaît depuis trente ans et qui estime son caractère et son talent. Le *Journal des Débats* a publié l'entretien.

Mon ami a amené son frère, qui est officier. Après quelques instants de politesses banales, le frère me demande brusquement : « Que pensez-vous de l'Allemagne nouvelle ? » Je lui réponds que je n'étais pas venu depuis quatre ans et que j'ai constaté un grand changement. L'ordre est partout. Il ajoute : « Et la propreté. Les métiers, ces juifs étaient malpropres et salissaient tout. Il fallait nettoyer. C'est fait. — Un peu fort, peut-être ? — Oh ! dit-il en français : on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs. » Mon ami intervient : « Vous rappelez-vous ce que je vous ai toujours dit : deux choses ont fait l'Allemagne : le prussianisme et la bureaucratie (Preussentum und Beamtentum). On vient de restaurer la bureaucratie de métier. Pour le prussianisme, Hilber n'est pas un Prussien ; mais il a l'instinct, le sens de ce qui est allemand, et il sait que le germanisme ne peut pas arriver à la cohésion sans le prussianisme. Il faut un dressage, voyez-vous. Les Prussiens seuls peuvent le donner. — Mais ce dressage est militaire. — Naturellement ; toute discipline prend partout la forme militaire. — Autrement dit, vous avez refait votre armée. — C'était indispensable, contre le communisme. — Seulement ? — Oh ! vous n'êtes pas naïf, n'est-ce pas ? Je veux vous parler tout à fait franchement. Le traité de Versailles a été calculé, dans tous ses détails, pour détruire l'œuvre de Bismarck, l'esprit de Bismarck, l'esprit prussien. Tout a été combiné, avec une habileté diabolique, pour ruiner le seul principe d'unité de mon pays. C'est cela que le socialisme-national s'est proposé de changer. Il n'y aura pas de paix, en Europe, tant que le traité de Versailles subsistera. — Qu'entendez-vous par là ? — Ne faites pas l'enfant, que voulez-vous faire de cette poussière de peuples sans culture qui nous entourent ? Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche ? Tout cela doit casser parce que tout cela ne représente pas une vie saine et vigoureuse. Frédéric II a commencé à démolir cette Allemagne de la guerre de Trente Ans. Vous avez voulu la rétablir. Cela ne peut pas durer. — En somme, d'après vous, la paix, c'est d'abord le retour aux frontières de 1914 ? — Voyons, vous avez travaillé dans nos archives. Vous savez qu'en 1681 l'Alsace était purement allemande : la langue, la culture allemandes y dominaient encore. Ce qui est Allemand ne peut rester étranger. — Mais alors, la Pologne, la Tchécoslovaquie ne sont pas allemandes, mais slaves, tchèques. — Oui, mais ici, il y a une autre question : celle de la culture. N'erez-vous que la culture polonaise est inférieure à celle de la Prusse ? — Voulez-vous dire qu'il s'agit d'une question de force ? — Naturellement, et c'est pour cela que nous avons refait notre armée. Ça a été le seul objet de notre politique depuis 1919. Les républicains de chez nous étaient des imbéciles, mais ils ont tout de même tenté cela. — Alors c'est la guerre ? — Non. Votre Lyautéy a dit : « Montrer la force pour éviter de s'en servir ». Croyez-moi, une Allemagne forte sera plus écoutée qu'une Allemagne désarmée, moralement et matériellement. Nous avons des armes, non pas encore toutes celles qui nous seraient indispensables, mais

on ne peut plus vous traiter en quantité négligeable. — Alors ? — Alors, nous allons exiger (verlangen) ce qui nous revient : l'égalité des droits, notre territoire historique. — Et si on vous les refuse ? — Peu importe ! Nous saurons alors ce que nous devons faire. — Ne craignez-vous pas de provoquer une nouvelle coalition ? — Cela, répond vivement mon ami, c'est l'affaire de notre politique extérieure. Si Bülow n'avait pas été un faiseur (schwindler), Bethmann un maladroît, Moltke une femelle, nous n'aurions pas abouti à l'imbroglie de 1908-1909 et à la crise balkanique, d'où tout est sorti. En somme, nous voulons vous amener à la conviction qu'il n'y a rien à faire et que nous ne pouvons pas céder. Pour cela il faut que nous soyons très forts. C'est toujours la lutte de deux volontés : la plus faible doit fléchir. Nous devons vous persuader que vous êtes les plus faibles. » Il cite les juristes : en droit public, pas d'autorité centrale, pas de force contraignante : c'est la loi de la jungle. — Et la Société des Nations ? — Elle était mort-née ; nous avons dû faire sauter le cadavre. — Ce n'est pas encourageant. — Non, mais c'est le fait, et contre le fait, rien à faire. — Et que devient le socialisme dans tout cela ? — C'est la concentration aux mains de l'Etat et de la collectivité de tout ce qui est nécessaire à la vie du peuple : c'est l'interdiction absolue aux groupements privés de se mettre en travers de l'intérêt du peuple allemand. — Qui jugera de cet intérêt ? — Il rit : La Wilhelmstrasse. — Et si les gens de la Wilhelmstrasse sont bêtes comme en 1914 ? — C'est à nous de faire qu'ils ne soient plus des « babies ».

Que pense M^e Henri Rollin de ce coup de sonde ? Qu'il veuille bien excuser notre insistance. Mais l'inraisonnable déclaration socialiste lue par lui au Sénat était bien agaçante. La politique des partis — cette peste contre laquelle l'Europe entière est heureusement en train de réagir — a beau expliquer bien des choses et obliger de trouver noir ce que le bon sens voit blanc, il est des moments où jouer simplement le jeu parlementaire est trop odieux. Affirmer « son attachement à l'indépendance du pays et sa volonté de le défendre dans l'hypothèse d'une agression non provoquée », et refuser de préparer cette défense, n'est-ce pas un défi au bon sens en même temps qu'un crime de lèse-patrie ?

Conférences Cardinal Mercier

15^e année

ET

Grandes Conférences Littérales

7^e année

La prochaine conférence sera faite le mardi 19 décembre, à 5 heures (Salle Patria)

par le

COMMANDANT BERNARD FRANK

qui nous contera

TROIS HISTOIRES DE SOUS-MARINS

BERNARD FRANK : capitaine au long cours à vingt-quatre ans, commandant en second de l'avison *Nord Caper*, avec lequel il s'empara à l'abordage d'une goélette turque, et fait prisonnier Ahmed Pacha, son état-major et cinquante hommes d'infanterie régulière (1915).

Lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'honneur à vingt-sept ans.

Postes occupés pendant la guerre : Enseigne de vaisseau à bord du cuirassé *France* (1915) ; chargé de mission en Italie (1916) ; commandant en second de l'*Ariane* (1916) ; commandant de l'avison *Hélène* (1917) ; commandant du centre aéronautique de Saint-Nazaire (1918).

Cette conférence sera répétée le même jour, à 8 h. 1/2 du soir.

Des cartes particulières pour cette conférence, ainsi que des abonnements aux différentes séries, sont en vente à la Maison F. Lauweryns, 20, Treurenberg (tél. 17.97.80) et à la Nation Belge, 50, place de Brouckere (tél. 12.21.00-01-02-03-04).



L'enseignement catholique et la concorde entre les peuples⁽¹⁾

L'enseignement secondaire catholique ne peut manquer, aujourd'hui, de rencontrer fréquemment et sous bien des formes le problème des rapports mutuels entre les nations et des devoirs spirituels qui s'y rattachent.

La question viendra, par exemple, directement et indirectement, dans l'instruction religieuse et dans la morale chrétienne, dans les cours de philosophie, d'histoire, de littérature ou même de sciences. Elle viendra, plus encore, à propos de commémorations, de fêtes, de séances, de cérémonies diverses, touchant à la vie sociale, à la vie nationale, à l'éducation civique.

En tous pays, la chose est notoire, le problème des rapports mutuels entre les nations a pour effet de passionner les esprits et de susciter, d'après les tempéraments et les milieux, deux tendances contradictoires, également intransigeantes. Chez les uns, c'est une mystique de l'idée internationale qui va jusqu'à discréditer l'idée nationale et le devoir patriotique. Chez les autres, c'est une réaction et une exaltation impétueuses de l'idée nationale qui va jusqu'à répudier comme vaine et malfaisante toute activité internationale, voire à la taxer d'absurdité ou de trahison.

Néanmoins, malgré le malaise et le désarroi causé dans les âmes par ces conceptions outrancières, disons même à cause du malaise et du désarroi des âmes et surtout des jeunes âmes, l'enseignement secondaire catholique a le devoir de plus en plus manifeste de faire ici, comme en tout autre domaine, œuvre de lumière, de vérité, de sagesse, de mesure, de sérénité, de ferme éducation des intelligences et des cœurs.

Au nom de la raison humaine et au nom de la doctrine chrétienne, l'enseignement secondaire catholique doit inculquer à la jeunesse croyante la valeur, la légitimité de l'idée nationale et de l'idée internationale, le caractère obligatoire du devoir national et du devoir international, la conciliation harmonieuse et féconde du devoir national et du devoir international. C'est ainsi qu'il servira efficacement la patrie et la paix. C'est ainsi qu'il rendra fructueusement témoignage au message immortel de l'Évangile et de l'Église, à la vérité qui délivre et à la catholicité du droit.

Mettons en lumière trois aspects caractéristiques et actuels du problème national et international qui pourront contribuer à orienter, en ce domaine, les leçons, le langage et l'attitude des maîtres de l'enseignement secondaire catholique :

I. Les requêtes du droit naturel en faveur du double devoir national et international ;

II. Les leçons du christianisme sur le double devoir national et international ;

III. Comment se présente le double devoir national et international dans l'évolution du monde contemporain.

(1) Rapport présenté au II^e Congrès international de l'Enseignement moyen catholique réuni à La Haye.

La base de toute la construction est l'unité fondamentale du genre humain. Participation à une même nature, corporelle et spirituelle, physique et morale, avec même origine, même destinée, mêmes droits et devoirs essentiels. Voilà qui crée entre tous les hommes, entre tous les peuples humains, une première communauté naturelle, dont toutes les autres communautés ultérieurement concevables devront consacrer la valeur et accomplir les exigences, ou les postulats ou les justes aspirations.

Un autre élément fondamental est la subdivision de la grande famille humaine en de nombreux groupements sociaux et politiques, indépendants les uns des autres, différenciés par l'ethnographie, la géographie, par le sol ou le climat, par l'économie sociale, les conditions de la vie et du travail, par les diversités morales ou psychologiques et surtout par les destinées historiques. Entre eux, les combinaisons, les dosages varient à l'infini, à travers le temps, à travers l'espace, selon la diversité des migrations successives, des actions et réactions mutuelles, des autres péripéties qui scandent la vie de l'humanité. Pareille variété des groupements sociaux et politiques des nations et des États s'impose manifestement comme un fait spontané, permanent, universel, comme une loi générale de la vie, des sociétés d'ici-bas, comme une condition favorable à l'épanouissement harmonieux des nombreuses virtualités humaine, pour le bien de chaque groupe et le bien de l'ensemble; bref, comme une exigence pratique, normale, raisonnable de la nature de l'homme et de la nature des choses.

À côté du phénomène naturel de l'unité humaine, il existe donc le phénomène naturel de la diversité humaine, qui se traduit par la variété des peuples et l'indépendance respective des communautés politiques.

La requête impérieuse de la morale et du droit, selon l'ordre naturel et providentiel, aura pour objet, non pas l'impossible et déraisonnable réunion de tous les hommes et de tous les peuples de la terre en une seule et même communauté politique, en un seul et même État qui serait la République universelle, mais bien l'établissement d'un système de rapports normaux entre tous les peuples, entre tous les États, pour garantir parmi eux l'exercice réciproque des droits et devoirs de la sociabilité et de la solidarité humaines. Droits et devoirs de mutuelle justice et de mutuelle bienveillance qui résultent eux-mêmes des exigences raisonnables de la nature de l'homme et de la nature des choses. Tel est le code fondamental que, dans un sens bien différent de celui de Rousseau et des idéologues du XVIII^e siècle, nous appelons le droit naturel.

Ce code, imposé par les exigences évidentes de la nature raisonnable, se réduit à un tout petit nombre de préceptes essentiels, dont chacune des règles coutumières ou écrites qui seront ultérieurement promulguées devront être l'application et l'inter-

prétation équitables, en harmonie avec les conditions concrètes de la société nationale et internationale, selon les temps et les lieux.

Préceptes de justice mutuelle : respecter le bien et le droit d'autrui, observer les contrats, garder la fidélité aux engagements.

Préceptes de bienveillance mutuelle : se porter aide et secours les uns aux autres, devant les périls ou besoins qui sont la condition commune de la vie humaine, tout au moins si on en a le pouvoir et quand la rencontre des circonstances en fait surgir l'occasion pressante et opportune.

Le droit naturel impose universellement de tels préceptes à la conscience humaine et requiert qu'entre les différents peuples, entre les différentes communautés politiques, un ensemble de règles positives, dûment sanctionnées par les institutions publiques, consacrent l'obligation générale et réciproque de tels droits et de tels devoirs fondamentaux.

Alors viendra la construction positive sur la base du droit naturel. Construction qui sera, d'abord et longtemps, limitée à un groupe de nations appartenant à la même région géographique et en rapports plus ou moins habituels les unes avec les autres, alors qu'elles ignorent presque totalement le reste de l'univers. Construction qui couvrira ensuite une plus vaste partie de la planète, à mesure que se développeront les rapports internationaux. Construction qui, finalement, s'étendra à la terre entière, quand les découvertes géographiques et les moyens de communication auront mis en rapports réguliers, les uns avec les autres, tous les continents et tous les peuples de l'univers terrestre.

Les règles positives de ce *jus inter gentes* seront, à l'origine, constituées par la coutume internationale, entrée peu à peu dans les idées et dans les mœurs d'un certain nombre de nations, formant ensemble un même monde géographique et social. Cette coutume comportera un certain nombre de règles pratiques, considérées comme obligatoires, et dont la transgression intentionnelle est considérée elle-même, de nation à nation, comme un délit punissable. Telle sera la première forme et tel le premier devenir du droit des gens.

Fondée sur le droit naturel, postulée par l'exigence objective du bien commun temporel, l'obligation de cette coutume internationale, dans les diverses nations qu'elle atteint, aura pour détermination immédiate la volonté collective et solidaire, au moins tacite, des autorités gouvernantes qui régissent politiquement chacune de ces mêmes nations. La coutume internationale pourra, d'ailleurs, subir l'influence des erreurs morales qui prévaudront dans le milieu historique où elle se sera formée. Il est clair que, devant la morale et le droit, elle sera valable et obligatoire dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves que la loi interne de chaque nation, en ce qui touche le caractère objectif de la loi juste ou injuste. Le critère sera toujours dans la concordance ou la discordance avec les indications certaines du droit naturel.

Des jours viendront où la coutume internationale ne suffira plus au droit des gens. La communauté des peuples et des États s'étant élargie, la civilisation étant devenue plus complexe et plus raffinée, le bien commun temporel exigera que l'architecture du droit des gens se fasse plus savante. A la coutume internationale viendront se superposer des conventions écrites, pour régler plus minutieusement des affaires d'intérêt commun par voie de stipulations positives et contractuelles.

Plus tard, encore les conventions écrites ne suffiront plus à leur tour. Il faudra les compléter par la création d'organismes permanents, Bureaux, Instituts, Offices, pour la gestion régulière d'intérêts collectifs, pour le compte de tout un ensemble de puissances.

Enfin, le développement de la vie internationale pourra exiger la constitution d'un centre unique de gestion et de coordination pour les affaires qui intéressent la pacification et la coopération entre toutes, ou presque toutes, les puissances de l'univers civilisé.

C'est alors que la communauté internationale, longtemps *inorganique* et inachevée, prendra un caractère pleinement *organique*, selon le requête du bien temporel commun. Le centre ainsi créé deviendra l'organe régulateur d'une vie internationale de plus en plus complexe.

Mais, quelque savante que devienne la construction, elle obéira toujours aux lois essentielles de son origine. Elle traduira en institutions de droit public les exigences ou les indications objectives du bien commun dans la collectivité des nations et des États. Pour être légitime, chacune de ses règles positives devra constituer une application ou une interprétation raisonnable des postulats authentiques de la nature de l'homme et de la nature des choses.

Bref, l'organisation internationale n'aura chance de vivre et de durer qu'autant qu'elle plongera profondément ses racines dans le droit naturel.

Or, pour la philosophie spiritualiste, et, à plus forte raison, pour la philosophie chrétienne, l'autorité du droit naturel vient précisément de ce qu'il traduit, au moyen des exigences de la nature de l'homme et de la nature des choses, cette loi supérieure, éternelle, divine, d'où chacune des justes lois d'ici-bas dérive sa valeur obligatoire et sa consécration la plus haute.

II. — LES LEÇONS DE MORALE CHRÉTIENNE

Le patriotisme est la vertu morale qui nous incline à rendre à la patrie les devoirs qui lui sont dus et l'amour dont elle est digne.

Régulièrement, normalement parlant, notre patrie est identique à la communauté politique dont nous sommes membres. Mais l'idée de patrie ajoute à l'idée de communauté politique une nuance de sentiment moral analogue au sentiment de famille. La patrie ne veut pas seulement être servie et obéie, elle veut être aimée. Cette nuance est marquée par le terme même de *terra patria*, la terre des pères, qui évoque la pensée d'une tradition, d'un héritage, d'un patrimoine, qui passe de génération en génération. L'idée de patrie est l'une des plus belles et des plus douces de la psychologie sociale. Elle suscite dans l'âme humaine des émotions profondes et des dévouements passionnés.

Que l'on doive servir la patrie, obéir à la patrie, accomplir toutes les prestations qu'elle requiert légitimement de chacun d'entre nous, la morale et le droit naturel suffisent à l'établir. Il s'agit d'obtempérer à un ordre divin, à une intention claire et souveraine du Créateur, qui se trouve inscrite dans la nature de l'homme et la nature des choses.

L'individu et la famille ne peuvent subsister ni obtenir la satisfaction et la garantie des légitimes exigences physiques, intellectuelles et morales de leur nature raisonnable, de leur nature sociale, s'ils ne sont pas encadrés dans une communauté permanente, plus vaste, plus puissante, qui leur procurera les sauvegardes nécessaires et qui sera précisément la patrie. A son tour, la patrie pourra et devra exiger de ses enfants toutes les prestations indispensables à la réalisation des fins sociales, à la conservation, à la défense des intérêts généraux dont elle a pour rôle d'assurer la tutelle. Servir la patrie, obéir à la patrie, c'est accomplir l'ordination du Créateur, c'est obéir à la nature raisonnable, c'est obéir à Dieu même.

Pareil devoir envers la patrie n'a pas le simple caractère d'une consigne administrative, d'ailleurs juste et nécessaire. Il a encore la signification d'un attachement du cœur, d'une inclination d'amour. La patrie est, en effet, la gardienne tutélaire de la famille, l'extension de la famille, le prolongement de la famille. Le sentiment moral qu'elle réclame et qu'elle suscite est apparenté au sentiment moral que, pour chaque enfant bien né, réclame et suscite l'amour de la famille.

La patrie se présente comme l'héritage collectif des ancêtres : le territoire qu'ils habitèrent, les travaux, les exploitations, les constructions qu'ils y accomplirent, les actions utiles et glorieuses qu'ils y réalisèrent de génération en génération, les œuvres littéraires et artistiques dont ils enrichirent le patrimoine héréditaire, les joies et les enthousiasmes et aussi les deuils et les douleurs qu'ils éprouvèrent dans leur conscience collective. Voilà l'héritage à la fois temporel et spirituel que les pères ont transmis aux fils et les générations aux générations. La patrie est cette communauté noble, précieuse et belle que nos pères ont édiflée, d'âge en âge, par leur labeur, leur amour et leur sang. La génération présente en est dépositaire. Elle se sait tenue de garder et de faire fructifier le magnifique patrimoine héréditaire pour le transmettre intact et enrichi aux générations de l'avenir. Sous le symbole prestigieux du même étendard, elle ombrage, avec le trésor de la gloire commune, le tombeau des ancêtres et le berceau des enfants.

Tous, nous portons en notre cœur l'image tendrement aimée de la patrie tout entière. C'est l'un des trésors invisibles et sacrés qui survivent à toute spoliation et qui nous accompagnent en tout lieu de l'univers. *Patriae memor ubique*, dirons-nous volontiers avec le grand Brésilien Rio Branco. La patrie, son territoire, ses richesses naturelles et artistiques, son histoire et son présent, ses monuments, ses splendeurs et ses ruines, ses grands hommes et ses grands livres, tout cela est le patrimoine de chacun d'entre nous. Ses joies sont nos joies, ses deuils sont nos deuils. Ce qui la grandit et l'honore nous enthousiasme au plus profond de notre être. Ce qui la menace, ce qui la mutilé et ce qui l'outrage nous blesse à la prunelle de l'œil et nous révolte dans les replis les plus intimes de notre cœur. Aucun sacrifice terrestre ne paraît excessif quand il s'agit du droit et de l'amour de la patrie. Nous touchons ici à l'une des plus nobles et des plus généreuses passions de l'âme et de la vie humaine.

Bossuet a magnifiquement caractérisé l'origine et le sens profond du sentiment patriotique, de l'amour réfléchi de la terre et de la tradition des ancêtres : « La société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble. On la regarde comme une mère et une nourrice commune. On s'y attache, et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *caritas patrii soli*, l'amour du sol de la patrie, et ils le regardent comme un lien entre les hommes. Les hommes, en effet, se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris en leur vivant les recevra en son sein quand ils seront morts. »

Le christianisme consacre ce noble amour de la patrie déjà postulé et légitimé par la nature de l'homme, par l'ordre rationnel des choses. Le meilleur témoignage en est dans l'exemple même de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Lui, qui a tant exalté le précepte universel de la charité divine envers tous les hommes et tous les peuples, a manifesté un profond et spécial amour à la patrie humaine dont il était le fils par sa naissance temporelle. Avec quelle fierté sainte, il évoque les gloires religieuses et nationales du peuple d'Israël, Moïse et les prophètes, les grands rois David et Salomon ! Jérusalem est, à ses yeux, la ville prestigieuse de David, la « cité du grand Roi ». Quand Il voudra donner idée de la splendeur des œuvres de la création, Il prendra pour terme magnifique de comparaison « Salomon dans toute sa gloire ». Le temple de Jérusalem lui apparaîtra comme le symbole grandiose des gloires spirituelles et temporelles de la nation israélite. Et Il verse des larmes de filiale douleur quand il voit dans une lumière prophétique les désastres futurs de sa patrie bien-aimée, même ingrate, même criminelle, même justement punie. Jésus pleure en la voyant cernée par les tranchées des légions romaines, en voyant les murailles de la cité de David emportées d'assaut par l'agresseur victorieux, l'incendie dévorer les gigantesques constructions du temple et un effroyable

esclavage disperser à travers le monde gréco-romain tout entier ceux des enfants d'Israël qui n'auront pas perdu la vie par le tranchant du glaive. Catastrophe suprême de la patrie en deuil et en ruines !

Si Jésus a aimé sa patrie temporelle, s'Il a été fier de ses gloires, s'Il a pleuré sur ses malheurs, c'est donc que l'amour de la patrie a sa place légitime dans le cœur d'un disciple du Christ, dans la hiérarchie des vertus chrétiennes, entre l'amour plus restreint de la famille et l'amour plus étendu de l'humanité entière, dans l'ordre essentiel et harmonieux de la divine charité.

De même que l'Évangile du Christ apporte une consécration auguste et souveraine au devoir patriotique et au droit légitime de la cité, il apporte une consécration non moins auguste, non moins souveraine, au devoir international et à la communauté organique du droit entre les différents peuples.

L'enseignement évangélique respecte la patrie et nous apprend à la servir. Mais il débordé aussi les limites de la patrie pour nous ouvrir de plus vastes horizons spirituels. Tandis que la loi ancienne et mosaïque se rapportait essentiellement à un seul peuple élu, gardien privilégié des promesses divines, la loi nouvelle et chrétienne se rapporte essentiellement à tous les hommes, à tous les peuples, sans nulle distinction de juif et de gentil, de Grec et de barbare, d'homme libre et d'esclave.

L'Évangile contient ce message de salut pour toutes les nations, pour toutes les catégories humaines. Les Épîtres de saint Paul aux Romains, aux Éphésiens, aux Colossiens exposent avec force et avec ampleur le même mystère de l'amour universel du Christ qui débordé toutes les barrières et frontières anciennes. Jésus-Christ est mort sur la Croix pour tous les hommes. Plus d'exclusivisme, judaïque ou autre, plus de cloisons étanches. La société des fidèles du Christ devra être essentiellement universelle, catholique, c'est-à-dire étendue comme le monde et large comme la charité du Christ.

Cependant, il existe toujours des peuples distincts, des patries indépendantes. L'unité spirituelle des âmes dans le catholicisme ne supprimera pas cette diversité légitime, nécessaire, d'ordre politique et social, non plus que les devoirs spéciaux qui en découlent, pour chacun de nous, envers notre patrie particulière. Mais l'universalité du précepte chrétien de la charité fraternelle et surnaturelle aura pour conséquence irrécusable, aux yeux des croyants, de donner une consécration du caractère le plus sacré aux devoirs mutuels des peuples envers les peuples et aux institutions qui en procureront et en garantiront le juste exercice.

L'influence morale du christianisme, dans la mesure même où elle pénétrera la collectivité des nations indépendantes, tendra donc à favoriser les coutumes, conventions et organisations internationales qui auront pour objet de faire régner la justice, la concorde, la coopération entre tous les peuples, de sauvegarder ainsi les droits et les légitimes intérêts de chaque nation particulière, avec l'intérêt commun de l'humanité tout entière.

Aux conceptions mêmes du droit naturel, la doctrine catholique apportera, dans l'esprit des croyants, le bénéfice d'une notification plus claire, plus certaine, plus précise, plus abordable à tous, mieux préservés contre les périls humains de déviation et d'erreur. Avec une connaissance plus exacte du devoir national et international, la révélation chrétienne nous assure de meilleures conditions morales pour la traduire, en quelque mesure, dans nos actes. Les influences spirituelles et les observances religieuses du catholicisme agissent sur la pensée, sur la vie, sur l'action. Elles aident puissamment chaque individu à la pratique courageuse de ce qu'il reconnaît comme le devoir chrétien. Elles tendent à créer, dans les groupes et les collectivités, un esprit, une ambiance, un entraînement favorables à son observation plus entière.

On doit tenir compte, enfin, de la garantie sociale que les

institutions organiques et hiérarchiques du catholicisme apportent par elles-mêmes à l'ordre international et à la cause du droit des gens. L'universalité de l'Église a pour centre et pour symbole le pontificat romain. Or, le Pontife de Rome possède des sujets spirituels dans tous les pays de l'univers; il n'est étranger nulle part; les incroyants dont l'âme est droite s'unissent aux fidèles pour reconnaître en lui la plus haute majesté spirituelle de l'univers.

Dépositaire de la doctrine évangélique et des traditions du catholicisme, le Pape est le suprême docteur des écoles théologiques qui, à travers le monde entier, professent l'enseignement le plus compréhensif et le plus cohérent sur les droits et les devoirs mutuels des peuples, en paix et en guerre. A sa prérogative religieuse, qui lui permet d'agir sur des centaines de millions de consciences humaines, dans le domaine de la croyance et de la conduite, le suprême Pontife unit la prérogative politique de la souveraineté, qui lui donne qualité juridique pour exercer éventuellement les bons offices, la médiation ou l'arbitrage entre puissances souveraines et pour être officiellement représenté dans les assises internationales.

Ce rôle diplomatique du Saint-Siège constitue l'élément spécifiquement catholique d'une conception et d'une organisation du droit de gens, selon les principes de l'Évangile et de l'Église. Benoît XV et Pie XI ont rappelé explicitement cette vérité: le premier, en 1920, dans l'encyclique *Pacem Dei munus pulcherrimum*, et le second, en 1922, dans l'encyclique *Ubi arcano Dei*.

III. — LES CONDITIONS HISTORIQUES DE L'UNIVERS CONTEMPORAIN

Depuis moins de cent années, le monde international a subi des transformations plus décisives, plus profondes et plus inédites que toutes celles qui avaient pu se succéder durant une longue série de siècles antérieurs. C'est la civilisation de notre univers qui a évolué avec une promptitude surprenante, créant ou postulant dans tous les domaines l'internationalité, l'universalisme des rapports et des institutions.

La découverte et les applications industrielles de la vapeur et de l'électricité, avec leur développement prodigieux, ont, depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle, suscité un triple phénomène caractéristique de l'époque contemporaine: l'interdépendance économique universelle, la pénétration mutuelle et universelle des peuples, la similitude croissante d'habitudes sociales dans le monde entier.

Interdépendance économique. — En raison de la généralisation des rapports mutuels entre tous les peuples de tous les continents, avec la rapidité du transport des voyageurs, du transport des marchandises, de la communication des nouvelles, chaque pays s'est habitué à chercher les matières nécessaires ou utiles à son approvisionnement et à écouler le surplus de la production de son sol et de son industrie dans les contrées les plus diverses et les plus lointaines, selon l'opportunité des échanges commerciaux et les exigences du marché financier. Il en résulte une solidarité universelle dans la bonne et la mauvaise fortune. Il n'existe plus de phénomènes économiques qui soient rigoureusement localisés. Une grève, une famine, une débâcle financière, une révolution politique ou sociale à Hong-Kong, à Chang-Hai, à Tokio, à Melbourne, aura sa répercussion directe ou indirecte, non pas seulement dans la même zone géographique, mais à San-Francisco et à Valparaíso, à New-York et à Rio de Janeiro, mais encore à Marseille, à Gênes et à Barcelone, à Bristol, au Havre, à Anvers, à Rotterdam et à Hambourg. C'est le phénomène de l'interdépendance économique universelle. Inutile de signaler son rapport avec le caractère d'internationalité, d'universalisme de notre civilisation.

Pénétration mutuelle des peuples. — Pour les mêmes raisons, chaque pays compte sur son territoire un contingent considérable de nationaux de tous les autres pays de l'univers. Lui-même possède un effectif toujours important de ses propres nationaux en résidence dans tous les pays de l'ancien et du nouveau monde. Ces nationaux vivant hors frontières, même dans les régions les plus éloignées, conservent leur lien moral et juridique avec leurs patries respectives. On conçoit combien ce phénomène de compénétration généralisée fait surgir, entre tous les peuples, entre tous les États, de nouvelles situations innombrables, de fait et de droit, qui accentuent chaque jour l'universelle solidarité.

Similitude croissante d'habitudes sociales. — Les mêmes causes encore ont déterminé, entre tous les peuples de l'univers, malgré leurs différences ou oppositions persistantes, un rapprochement progressif dans les mœurs publiques et privées. Le costume masculin et féminin tend à s'unifier à travers le monde entier, ainsi que beaucoup d'usages de la vie matérielle. La Bourse, la banque, le commerce, les affaires financières généralisent, parmi toutes les nations, des habitudes, des méthodes, des préoccupations identiques, commandées par l'universalisme des échanges et des opérations de crédit. La presse, les agences, la T. S. F. commandent d'après les mêmes rythmes, dans l'univers entier, la vie quotidienne d'une portion toujours grandissante de chaque population et surtout de ses éléments dirigeants. La vie politique subit pareillement un phénomène d'universalisation, soit par la similitude généralisée de bon nombre d'institutions publiques, soit par l'interdépendance morale entre les groupements respectifs qui, dans chaque pays, représentent chacune des directions essentielles de la pensée politique. Les sports, le théâtre, la littérature populaire, le cinéma surtout colportent, d'un bout du monde à l'autre, les mêmes idées, les mêmes images, les mêmes impressions, les mêmes réactions psychologiques, les mêmes habitudes mentales. Et que dire des relations, associations, congrès, institutions de caractère international et universaliste concernant l'activité intellectuelle, scientifique, morale, spirituelle et religieuse dans le monde contemporain?

Interdépendance économique, pénétration mutuelle, similitude croissante d'habitudes sociales ont, dans la durée de trois quarts de siècle, transformé les données de la vie internationale et précipité le passage d'une communauté *inorganique* à une communauté *organique*, entre les puissances, pour la gestion des intérêts communs et la tutelle de la paix commune. Des situations nouvelles, des besoins nouveaux ont réclamé des organismes nouveaux, répondant à cette solidarité plus étroite de tous les peuples, de tous les États, et à cette internationalisation de toutes les affaires, de tous les problèmes.

Certes, les organes préexistants gardent leur pleine raison d'être et amplifient même leur activité distinctive: ambassades, légations, consulats, et, par leur moyen, l'application des traités de paix, d'alliance, de commerce, au nom de l'intérêt commun et universel. Mais les organes préexistants ont cessé bientôt de suffire à la nouvelle complexité, à la multitude grandissante des affaires internationales, qui faisaient éclater les anciens cadres, comme elles débordaient les anciennes formules. A côté des organes préexistants surgissent presque spontanément et se multiplient d'année en année les organismes nouveaux d'une vie internationale à la fois *élargie* par son activité, mais également *resserrée* par le besoin de coordination plus unifiée.

Au cours des cinquante dernières années, ce furent donc les multiples conventions internationales par lesquelles dix, vingt, trente puissances de l'ancien monde et du nouveau adoptaient un règlement identique pour telle ou telle question d'intérêt commun et permanent, dans les domaines les plus variés de l'activité sociale, économique, industrielle, et, parfois aussi, de l'activité morale et intellectuelle.

Ce premier élargissement des rapports internationaux ne répondait pas encore suffisamment aux besoins grandissants de la vie internationale. Il fallut, en bien des cas, susciter des organes réguliers pour la gestion permanente de tel ou tel intérêt commun, aux frais collectifs des puissances participantes. On vit alors se créer, toujours plus nombreux, les importants Bureaux, Offices, Instituts internationaux, établis à Bruxelles, à La Haye, à Berne, à Genève et ailleurs encore. Tel, par exemple, le célèbre Bureau international de Berne, pour la protection de la propriété industrielle, commerciale, artistique et littéraire.

La même évolution généralisée appelait, tôt ou tard, la création d'un unique centre international, qui, remédiant à la dispersion ou à la confusion des efforts similaires, évitant les doubles emplois, simplifiant et coordonnant la procédure, devint l'organe régulateur de cette vie internationale de plus en plus complexe. Lorsque les circonstances tragiques au milieu desquelles fut élaboré le traité de Versailles, en 1919, firent naître la Société des Nations, avec son Secrétariat général et toutes les organisations connexes, et firent naître parallèlement l'Organisation internationale du Travail, avec son Bureau international à Genève, ce ne fut pas là un résultat purement fortuit des terribles expériences de la Grande Guerre et de l'effort gigantesque de reconstruction que réclamait l'œuvre urgente de la paix entre les peuples. Ce fut, à l'occasion même d'une péripétie capitale de l'histoire contemporaine, l'aboutissement d'une évolution spontanée, qui s'accomplissait déjà dans les faits, dans les choses, dans les institutions, par suite des exigences nouvelles des rapports internationaux, par suite de la loi d'internationalité et d'universalité qui s'imposait avec une nécessité impérieuse au monde du XX^e siècle. Le rythme de l'évolution avait été rapide, accéléré, comme il convient à l'époque des découvertes et des applications électriques. Mais l'évolution avait suivi spontanément la courbe des besoins sociaux et internationaux. Le caractère organique de la Communauté des Puissances s'affirmait comme postulé par les requêtes certaines et objectives du bien commun temporel.

En insistant sur les besoins de la coopération internationale, nous avons paru oublier les besoins de la pacification internationale. L'omission, pourtant, aurait été grave. La guerre, toujours désastreuse, devient mille fois plus dommageable encore, dans les conditions nouvelles d'existence du monde contemporain. Le bien commun temporel réclame donc, de la Communauté organique des Puissances, une tutelle meilleure pour la sécurité du droit, une assurance plus efficace contre les désastres et les périls même de guerre.

De nos jours, en effet, la science permet de donner aux engins de la guerre terrestre et maritime une puissance de destruction qui aurait été inimaginable à toute autre période de l'histoire. La guerre, d'ailleurs, ne se fait plus uniquement sur terre et sur mer, elle se fait dans les airs et au fond des eaux. Elle n'use plus seulement des projectiles, même monstrueux, lancés par les fusils, canons et obusiers, elle dispose des nappes de gaz toxiques et elle peut multiplier à l'infini les destructions de vies humaines en recourant à la bactériologie.

Avec les vies humaines, la guerre moderne peut détruire, en des proportions effroyables, les richesses de toute espèce accumulées par l'effort laborieux de la civilisation. Le péril est d'autant plus énorme que, par suite du phénomène d'interdépendance et de solidarité que nous avons étudié plus haut, une guerre ne pourrait pas, désormais, demeurer circonscrite dans une seule zone géographique. Elle deviendrait inévitablement intercontinentale et à peu près universelle. Outre les ravages que la guerre éventuelle accomplirait sur la terre entière, il faut signaler la profonde déchirure qu'elle produirait dans le jeu complexe des relations économiques, commerciales et financières, créant une perturbation qui se prolongerait bien au delà même de la cessation des hostilités.

Elle déterminerait, dans la production, la répartition, les échanges, la circulation monétaire, dans le crédit public, un désarroi, un déséquilibre, dont l'effet meurtrier atteindrait cruellement et partout plusieurs générations humaines. Telle est la rançon de tous les avantages sociaux que nous procure l'unification grandissante du monde contemporain.

Une société d'assurances contre la guerre sera donc un objectif capital pour la Communauté organique des Puissances. Telle fut la juste préoccupation des rédacteurs du Pacte de la Société des Nations et de chacun des pactes ou accords complémentaires, répandant au même besoin et inspirés du même esprit.

C'est pourquoi existent les engagements explicites de ne pas prendre l'initiative du recours à la force des armes. C'est pourquoi sont instituées les procédures permanentes de solution pacifique des litiges internationaux. C'est pourquoi sont prévues les sanctions internationales, économiques ou militaires du droit des gens. C'est pourquoi l'on étudie, dans la limite des justes garanties de sécurité, la réduction générale et proportionnelle des armements. L'œuvre de pacification est une tâche essentielle de la Communauté organique. La valeur de la Communauté organique se mesurera principalement à l'efficacité de la tutelle que lui demandent les nations pour le maintien de la paix commune et la défense du droit.

CONCLUSIONS

1^o Nous obéirons à la raison humaine et à la morale chrétienne en enseignant l'amour de la patrie et le devoir national;

2^o Nous obéirons à la raison humaine et à la morale chrétienne en enseignant l'amour de la paix et le devoir international;

3^o Nous obéirons à la raison humaine et à la morale chrétienne en enseignant qu'on n'est pas pour l'idée patriotique contre l'idée internationale, ni pour l'idée internationale contre l'idée patriotique, mais que ce sont deux idées et deux devoirs qui ont leur conjonction harmonieuse dans la catholicité du droit;

4^o Nous nous conformerons aux exigences du sens commun en reconnaissant et en faisant comprendre que l'organisation internationale pour le commun avantage de toutes les patries est impérieusement exigée par les conditions d'existence de l'univers contemporain;

5^o Devant le haut représentant de la puissance pontificale en ce royaume, nous rendons un hommage de respectueux loyalisme et de filial amour à la Papauté souveraine et pacificatrice, héritière du Message immortel de la paix du Christ;

6^o Dans ce royaume des Pays-Bas, si noblement attaché à la concorde internationale, nous saluons avec une respectueuse gratitude l'auguste Souveraine qui, en 1899, rendit publiquement un témoignage si plein de suprême délicatesse au rôle tant de fois séculaire du Pontificat romain pour procurer la tranquillité de l'ordre au sein de la communauté des peuples.

YVES DE LA BRIÈRE, S. J.,
Professeur à l'Université catholique de Paris.

AVIS IMPORTANT

Les abonnés dont l'abonnement prend fin au 31 décembre de cette année et qui n'ont pas encore payé pour 1934, sont instamment priés de verser la somme de 75 francs à notre C. C. P. : 48.916. Les abonnements restés en souffrance seront supprimés dans la huitaine.

Mauriac

sous les feux croisés

de la critique belge

Devant un jury mixte composé de M. le chanoine Halflants, ancien professeur aux Facultés de l'Institut Saint-Louis, et de M. Desonay, professeur à l'Université de Liège, a comparu l'élève Mauriac.

M. le chanoine Halflants lui a octroyé 7 points 5, M. Desonay lui a collé un 6. Encore un peu il était recalé.

M. le chanoine Halflants (1) veut bien reconnaître à François Mauriac un beau talent de romancier et d'écrivain. Il le félicite d'avoir porté sous la coupole un témoignage éclatant de sa foi catholique. Mais il ajoute que néanmoins le corps de son discours de réception ne vaut rien. « Cet éloge de Brieux est, en définitive, un plaidoyer *pro domo*, c'est-à-dire pour la liberté du romancier catholique, pour un droit à tout décrire. »

C'est mal résumer, à notre avis, l'étude de Mauriac sur le théâtre de Brieux. En voici peut-être plus fidèlement les grandes lignes.

Brieux, sans être catholique, a des conceptions qui s'harmonisent avec la pensée catholique, qui sont tendues vers le catholicisme. Il est, en outre, fort préoccupé du bien de son prochain et de la société. Il est apôtre. Il n'écrit que des pièces à thèse, des pièces sociales. Le génie dramatique, cependant, le sauve de n'être qu'un sociologue en scène. Il crée des personnages vivants, qui ont âme et chair. Ces personnages dérangent parfois les plans de l'apôtre et du sociologue. Au fond, le conflit entre auteur dramatique et apôtre social n'existe pas. Car le moyen efficace, le seul moyen pour le dramaturge d'exercer une action quelconque, c'est de représenter fidèlement et d'exalter, en une œuvre puissante, la réalité et la vie.

Lorsque cette représentation est faite en toute vérité, avec le respect de ce que saint Paul, selon Mauriac, appelle la sainteté de la vérité, elle moralise par le fait même, elle détourne du mal, elle oriente les âmes et les foules dans le sens de la vertu et de la civilisation. En dépit des anathèmes de Bossuet, Molière nous aide encore actuellement à découvrir en nous, et, par conséquent, à y combattre, les germes et les tendances des vices qu'il a personnifiés en Tartuffe et Harpagon.

Ce qui fait l'honneur de la carrière littéraire et de la vie d'Eugène Brieux, c'est que, quoique privé de la foi catholique, il soit resté de pensée et de sentiment élevés, religieux même; c'est aussi que la création littéraire ne l'ait pas absorbé au point de le désintéresser du sort de ses frères. Il en était préoccupé en composant ses œuvres dramatiques. Il en eut le souci plus direct encore dans ses entreprises philanthropiques, notamment dans cette œuvre des aveugles de guerre qu'il réalisa et fit prospérer à force de cœur et de ténacité. « Heureux, conclut Mauriac sur une note sublime, heureux l'artiste que ni le talent, ni la gloire, ni les beaux triomphes n'ont détourné de nourrir ceux qui avaient faim, d'accueillir ceux qui étaient sans asile, de vêtir ceux qui étaient nus, et de rendre enfin les clartés de l'espérance et de la vie aux blessés des yeux qui ne voient plus la lumière. »

Voilà le sens du discours de Mauriac. Ce que nous ne pouvons malheureusement pas faire passer dans notre résumé, c'est la flamme contenue, l'élan spirituel de ce morceau d'éloquence.

(1) *Libre Belgique*, 6 décembre 1933.

Nous est avis que le nouvel académicien s'est fort bien acquitté de la tâche qui lui était dévolue : faire l'éloge de son prédécesseur. Il l'a fait avec une sympathie intelligente, avec une pénétration incomparable, due à sa haute conception, à sa conception chrétienne du rôle de l'écrivain.

C'est être injuste que de ramener son discours à un plaidoyer *pro domo*. Sans doute, il a montré dans Brieux une application de cette vérité que la préoccupation du bien ne doit pas guinder l'invention artistique, ni entraver la liberté de l'imagination créatrice. Ce principe essentiel de doctrine littéraire lui sert également de justification personnelle lorsqu'il est amené à défendre son œuvre. C'est bien son droit d'alléguer les mêmes principes dans la défense de son œuvre et dans l'éloge de celle d'autrui.

La thèse, d'ailleurs, avec la restriction qu'il y apporte lui-même : « pourvu que l'artiste découvre nos faiblesses sans flatterie, sans connivence ni complaisance » est approuvée par M. le chanoine Halflants. Les reproches ne portent que sur l'argumentation, dont le défaut est jugé comme suit par notre critique.

« Le tort de M. Mauriac, à notre avis, fut d'étayer sa thèse d'arguments que j'appellerai mystiques. Il invoque l'autorité de Jésus et de saint Paul et se lance dans un commentaire tout subjectif du Nouveau Testament. Son exégèse a pu émouvoir de bonnes âmes un peu ahuries quand même de tout ce qu'une interprétation personnelle découvre dans l'Écriture-Sainte. »

Nous en appelons à ceux de nos lecteurs qui ont présent à l'esprit le discours de Mauriac ou qui veulent bien admettre la fidélité du résumé que nous en faisons ci-dessus : l'écrivain n'y fait pas d'argumentation scripturistique. Il part de la nature même de l'œuvre littéraire et particulièrement de l'œuvre dramatique. Ses prémisses, si l'on veut absolument voir des syllogismes incorporés à sa prose magnifique, sont philosophie et expérience littéraire. Il emprunte des expressions à saint Paul et à l'Évangile comme il en emprunte à sainte Catherine de Sienne. Mais uniquement pour l'éclat et la couleur religieuse qu'elles donnent à sa phrase. Remplacez ces expressions des saints livres par des termes profanes équivalents, le raisonnement ne perd rien de sa vigueur ni de sa force probante. C'est donc une mauvaise chicane que vous lui cherchez là, Monsieur le Chanoine, avec une érudition que vous nous permettez de trouver un peu lourde en l'occurrence.

Les citations, remarquez-vous, ne sont pas faites selon le sens littéral! Et après? Mauriac ne fait en cela qu'imiter les plus illustres Pères de l'Église.

Vous faites particulièrement le scandalisé parce que le romancier a osé écrire : « C'est pour nous un grand sujet d'étonnement que des chrétiens qui croient à la parole : « Le royaume de Dieu est au-dedans de vous » montrent une telle méfiance à l'égard des écrivains qui se sont efforcés de frayer une route, à travers nos ridicules et nos vices, jusqu'à ce royaume intérieur. »

« Quoi donc! vous criez-vous : Le royaume de Dieu serait compatible avec le vice! Le Christ aurait-il dit cela? Saint Paul affirme si catégoriquement le contraire. Sachez-le bien, aucun impudique, aucun impur, aucun libertin (lequel est idolâtre), n'a d'héritage dans le royaume du Christ et de Dieu » (Eph., V, 5). »

Sincèrement, croyez-vous que Mauriac veuille compromettre le royaume de Dieu avec le vice et l'ignominie? La marche de sa pensée est claire et présente un tout autre sens. Le royaume de Dieu comporte avant tout une vie intérieure, cette vie intérieure suppose la connaissance de soi-même. Elle est donc préparée par ceux qui nous aident à cette connaissance, fût-ce en nous révélant nos travers et nos vices.

De même, Mauriac ne prétend nulle part découvrir la vie chrétienne et le royaume de Dieu sous l'incroyance de Brieux ou bien

sous les vices et ses héros. Il note simplement et avec bonheur un certain accord entre le catholicisme et les états d'âme de Brieux, tels que nous les révélent et sa vie et ses œuvres. A peu près comme Polyeucte disait de Pauline : Elle a trop de vertus pour n'être pas chrétienne. Ou comme nous disons de Psichari qu'en poursuivant dans les grandeurs et les servitudes militaires, un idéal d'ordre et de devoir, il était en marche, sans le savoir, vers la sainte Église catholique, apostolique et romaine.

M. le chanoine Halflants fait enfin à deux ou trois reprises, *per transennam*, à M. Mauriac, le reproche d'avoir décrit le mal trop librement. Nous dirons ce que nous pensons de ce reproche en répondant à M. Desonay.

* * *

Pour le professeur liégeois, Mauriac est un romancier de seconde zone. Nous sommes tenté de nous écrier : tant mieux ! Que sera-ce des romanciers de première zone ? M. Desonay va nous les faire connaître. Leur lecture nous promet de hautes jouissances. Mais ce n'est pas sur le talent du nouvel académicien que nous désirons causer avec M. Desonay.

Il accuse Mauriac d'exploiter le péché (« il le ramasse dans toutes les boues, et il en fait son affaire — et qui rapporte — ») et il accuse le public catholique de trouver dans son romancier favori « l'occasion de ménager son saint respect des bien-pensants et sa malsaine curiosité des sales pensées ». Merci pour Mauriac et pour tous les lecteurs de Mauriac !

Ses premières œuvres ne sont pas exemptes de reproche à cet égard. Mais pas sur ce ton là, M. Desonay ! Il s'est adressé lui-même ces reproches avec une loyauté et une humilité qui ne courent pas les chemins du monde littéraire. Vous n'y faites même pas allusion. C'est une injustice de ne pas signaler cette confession et l'amendement qui l'a suivie. Un roman comme *Le Mystère Frontenac* n'est pas critiqué du point de vue moral.

Un conflit analogue à celui qu'il étudie et qu'il résout dans Brieux a tourmenté Mauriac. La création littéraire, surtout chez l'écrivain puissant, obéit à des lois intrinsèques. Les personnages inventés par le romancier évoluent selon la nature qu'il leur a insufflée. Il n'est plus maître d'en disposer comme il l'entend. Le roman édifiant à tout prix cesse d'être roman. Il perd son efficacité propre. Il ne peut pas être interdit au romancier de créer des personnages imparfaits ou vieux. La connaissance du vice édifie. A condition d'être une connaissance vraie.

Encore faut-il ajouter ici que le vice sensuel ou tout simplement la vie sensuelle ne doivent pas être décrits, ne doivent pas parler à l'imagination du lecteur. Il y a là une condition morale et psychologique dont le romancier est absolument obligé de tenir compte. Dans la ferveur de l'invention, l'écrivain peut être soulevé au-dessous des faiblesses coutumières. Il a tort d'oublier que son public n'est pas soulevé avec lui en cet état privilégié. Mauriac l'a oublié dans ses premières œuvres ; depuis, il a reconnu son tort. Il a conseillé aux jeunes de ne pas lire sans grandes précautions cette partie de son œuvre littéraire.

Il reste cependant que les personnages créés par Mauriac n'ont pas la belle sérénité chrétienne ni même païenne que vous leurs souhaitez, M. le professeur, et que leur souhaitent avec vous plus aimablement, M. le chanoine Halflants et M. Chaumeix. Mais où donc est-il écrit que le romancier ne doit représenter que des hommes parfaitement équilibrés ? N'est-il pas utile de faire connaître aussi les autres ? Nous ne lisons pas que les romans de Mauriac. Vous nous signalerez les romans de première zone dont les héros répondent sans doute à votre idéal.

Nous reconnaissons que Mauriac se fait de la vie humaine une conception plus tendue et plus tourmentée que M. Chaumeix,

que M. le chanoine Halflants et que M. Desonay. Est-il anathème pour autant ? Nous hésiterions beaucoup avant de le censurer. Les aspects qui le frappent dans l'idéal de vie humaine qu'il s'est forgé par son expérience, son observation et les lumières de la foi, ne sont-ils pas très réels ? Le christianisme n'est pas une religion de tout repos, bourgeoise. Elle comporte une certaine violence.

Violenti, rapiunt illud. Pardonnez-moi Monsieur le Chanoine, de citer l'Évangile, comme Mauriac, avec un peu de liberté.

Et puis faut-il que tous les hommes et tous les romanciers soient coulés dans le même moule ? « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père ».

Encore mes excuses, Monsieur le Chanoine.

Mauriac a le sens tragique de la vie. Ses critiques voient toutes choses dans une lumière apaisée, avec une assurance imperturbable. Ils doivent faire bien envie aux âmes orageuses qui sont légion dans notre monde contemporain.

LOUIS PICARD.

Mort de Bayard

Et puis il y eut la mort de Bayard...

Pour que son souvenir traverse les siècles, et que son rayonnement s'y prolonge et s'y perpétue, il faut que la vie d'un héros s'achève de manière exemplaire ; on concevrait mal que le chevalier sans peur et sans reproche fut mort dans son lit, de maladie ou d'un accident.

La mort de Bayard s'est précisément accompagnée des circonstances les mieux propres à en fixer dans la mémoire des hommes l'image émouvante et magnifique : Bayard expirant, adossé à un arbre face à l'ennemi, les yeux fixés sur la croix de son épée, voilà le digne « pendant » du Bayard que nous avons vu et que nous nous plaisons à nous représenter assailli de toutes parts et bataillant seul pour la défense du pont du Garigliano.

Comme le preux Roland, le chevalier sans peur va mourir, au cours d'une retraite ; et ce sera en ce pays d'Italie qui l'avait connu jeune page, gentilhomme intrépide, ardent et avisé capitaine, l'Italie où il n'avait cessé de guerroyer pour le roi de France, terre de ses premières amours et de ses premiers lauriers.

Le roi de France, une fois de plus chassé du Milanais et désireux de le reprendre, le roi François I^{er} avait enfin tenu sa promesse de rappeler Bayard aux armées au lieu de le laisser se morfondre dans son gouvernement de Dauphiné ; mais cela avait été pour le mettre sous les ordres de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, grand amiral de France, que le roi avait chargé de « gouverner tout le fait de la guerre » et qui non seulement n'entendait rien à ce gouvernement, mais, plein de confiance en lui-même, affectait de ne jamais consulter les gens expérimentés, et de ne prendre avis de personne.

Bayard fut toujours le soldat le plus discipliné, mais ne pouvait supporter sans quelque amertume que la faveur d'un tel chef n'eût d'égale que son impéritie.

Ni à Lodi, ni devant Crémone, ses exploits accoutumés ne devaient servir de rien, car Bonnivet ne savait pas en profiter, et, comme dit Symphorien Champier, « mieux vaut armée de cerfs gouvernés par un lion qu'armée de lions gouvernés par un cerf ».

Mais Bayard ne devait pas tarder à en souffrir plus gravement et personnellement.

Bonnivet, qui aurait pu aisément, grâce aux positions occupées par Bayard et ses autres capitaines, arrêter la garnison de Milan, prescrivit des manœuvres si maladroites et imprudentes que

Milan put être enfin ravitaillé et qu'il ne resta plus aux troupes françaises qu'à prendre leurs quartiers d'hiver au delà du Tessin.

Ayant donc établi son camp à Biagrasso, l'amiral y manda aussitôt le bon chevalier pour lui donner ordre d'aller occuper la petite ville de Rebecq, ou Robecco, avec deux cents hommes d'armes, et les gens de pied du seigneur de Lorges; or « bien que le bon chevalier ne murmurât jamais de commission qui lui fût baillée », Bayard savait bien que, ce dont on le voulait charger là était folie, la place étant sans défenses et à la merci d'un coup de main. — « Car il m'est bien avis que si c'était même nombre de nos ennemis qui l'occupât, j'irais une belle nuit les réveiller à leur désavantage. Et pour cela, Monseigneur, je vous demande de bien réfléchir avant de m'envoyer là ».

Mais le seigneur de Bonnavet n'en voulut pas démordre, assurant Bayard qu'il s'exagérait les dangers courus; et d'ailleurs, en ce qui concernait les Milanais, qui seuls pouvaient l'inquiéter, l'amiral se portait garant que pas une souris ne sortirait de Milan qu'il n'en fût averti et sans sa permission; bref, il lui en dit tant et tant, qu'il fallut bien que le bon chevalier se décidât à partir, la mort dans l'âme, mais il partit.

Et ce que le bon chevalier avait prévu arriva : impossible de fortifier Rebecq, impossible de la défendre; vainement il écrivait lettre sur lettre à l'amiral pour réclamer du secours, pas de réponse. Il passe ses nuits à faire le guet, tombe malade « tant de mélancolie que de froidure », et, pendant qu'il était ainsi obligé de garder la chambre, envoie faire le guet à sa place des capitaines qui « y allèrent ou firent semblant d'y aller »; c'est-à-dire que, comme il avait commencé de pleuvoir, ils se retirèrent à l'abri, ne laissant là que quatre ou cinq archers qui furent tout ce que trouva devant elle l'avant-garde des Espagnols, qui avertis par leurs espions de la présence à Rebecq du bon chevalier si mal défendu, arrivaient pour l'enlever lui et ses gens, avec six à sept mille hommes de pied et quatre à cinq cents hommes d'armes.

Vous pensez que c'est Bayard surtout, Bayard en personne, qu'ils comptaient bien surprendre et prendre.

Mais Bayard n'était pas commode à prendre, et de ceux que l'on ne surprend jamais. Aux clameurs poussées par les archers qui s'étaient enfuis en criant : « Alarme! alarme! » lui qui, dans un poste aussi périlleux, ne dormait jamais que vêtu, avec ses brassards et cuissards, et sa cuirasse à portée de la main, il avait sauté sur son cheval, toujours sellé devant sa porte; et tandis que l'ennemi s'acharnait à chercher son logis que les espions ne parvenaient pas à reconnaître, il était déjà à la barrière, où l'avaient rejoint cinq ou six hommes d'armes, et le capitaine de Lorges avec un certain nombre de ses gens de pied :

— « Lorges, mon ami, voilà jeu mal parti, dit le bon chevalier, s'ils passent cette barrière, nous sommes fricassés. Retirez-vous donc avec vos gens en meilleur ordre possible, droit sur Biagrasso; et moi, avec mes gens de cheval, nous demeurerons en arrière pour protéger votre retraite et, vous rejoindrons, si possible, dès que nous pourrons. Quant à nos bagages, mieux vaut les laisser à l'ennemi et tâcher d'abord à sauver nos personnes. »

Il est vrai que les bagages du bon chevalier, tout ce qu'il avait d'or et d'argent, et de vaisselle, ne risquait rien, ayant eu la précaution, comme s'il se doutait de ce qui devait se passer, de tout expédier à Novare.

Mais si ses bagages étaient saufs, Bayard n'en ressentit pas moins un cuisant chagrin d'avoir dû ainsi décamper et fuir dans la nuit, qui n'était pas dans ses habitudes; et bien que le Loyal Serviteur ait raison d'observer à ce propos qu'« en guerre y a de l'heur et du malheur plus qu'en toutes autres choses... il note également que « le bon chevalier crut mourir de deuil du malheur qui lui était advenu, même ment que ce n'était pas par sa faute. »

Le responsable, le seul, c'était l'amiral de Bonnavet, et lorsqu'il se retrouva en face de lui à Biagrasso, Bayard ne put se tenir de lui dire le fond de sa pensée et ils eurent ensemble, paraît-il, « quelques paroles fâcheuses ». Le Loyal Serviteur précise même que « si tous deux eussent vécu plus longuement qu'ils ne firent, fussent peut-être allés plus avant ».

Mais l'heure n'était déjà plus aux querelles personnelles, et plus n'était en question la seule retraite du capitaine Bayart et de la garnison de Rebecq, mais de toute l'armée française, décimée par la disette et la maladie, harcelée par les Impériaux, et abandonnée par les Suisses. Et lorsque l'amiral, après le passage de la Sesia, eut été blessé grièvement au bras d'un coup d'arquebuse — car on ne peut nier qu'il était brave et l'on dit même qu'il tua de sa main l'arquebusier qui l'avait frappé — oubliant leur dispute, il se hâta de faire appeler Bayard comme le plus digne, et lui donna, à sa place, toute la charge et le soin de l'armée et de la retraite, « en lui recommandant l'honneur de la France. »

A quoi Bayard qui ne pensait plus, lui aussi, qu'à l'honneur de la France, répondit :

— « J'eusse souhaité et qu'il plût à Dieu que vous m'eussiez donné cette charge en une occasion plus favorable; toutefois, quelque fortune qui m'advienne, je ferai en sorte que, tant que je vivrai, rien ne tombera entre les mains de l'ennemi que je ne défende valeureusement. »

« Ainsi qu'il le promit, il le tint », ajoute Brantôme. Tandis que l'amiral de Bonnavet se faisait porter en litière en avant de l'armée, le bon chevalier demeura à l'arrière-garde « comme toujours était sa coutume aux retraites ».

Dure retraite! Les Espagnols ne les lâchaient pas d'un pied, marchant aux troupes des Français en bon ordre et sans relâche, et souvent détachant un peloton de cavaliers qui tentaient une embuscade. « Mais quand ils venaient à charger, toujours trouvaient en barbe le bon chevalier avec quelque nombre de gens d'armes qui leur montrait un visage si assuré qu'il les faisait demeurer tout cois et menus... »

Alors ils s'avisèrent d'installer et dissimuler, de chaque côté d'un grand chemin vers lequel se dirigeaient les Français, force arquebusiers dont les arquebuses lançaient des pierres aussi grosses que les arquebuses à croc.

Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, frère du maréchal de la Palisse, fut, un des premiers mortellement atteint.

« En ces entrefaites le bon chevalier, assuré comme s'il eût été en sa maison, faisait marcher les gens d'armes, et se retirait le beau pas, toujours le visage droit à l'ennemi et l'épée au poing, leur donnait plus de crainte qu'un cent d'autres; mais comme Dieu le voulut permettre, fut tiré un coup d'arquebuse, dont la pierre le vint frapper au travers des reins, et lui rompit tout le gros os de l'échine. Quand il sentit le coup se prit à crier : « Jésus! » et puis dit : « Hélas! mon Dieu, je suis mort. »

Alors, saisissant son épée par la lame, il posa ses lèvres sur la croix que formait la poignée et murmura : *Miserere mei, Deus!* puis il devint tout pâle, comme évanoui, et faillit glisser à bas de son cheval; pourtant il eut encore la force de se retenir à l'arçon de la selle et de demeurer ainsi jusqu'à ce que son maître d'hôtel — c'était un jeune gentilhomme dauphinois, Jacques Joffrey, qui avait remplacé au service de Bayard le seigneur de Millieu, tué au siège de Mézières. — accourut et le reçut dans ses bras.

— « Qu'on me descende au pied de cet arbre, dit le bon Chevalier, et qu'on me mette en sorte que j'aie le visage regardant les ennemis; ne leur ayant jamais tourné le dos, je ne veux pas commencer en finissant, car c'est fait de moi. »

Quand il eut été ainsi installé par les soins de Goffrey et de quelques soldats suisses, survint le capitaine des Suisses, Jean de Diesback, qui voulut absolument que, sur une civière improvisée avec quatre piques croisées, ses hommes emportassent à l'abri, dans son bataillon, le bon chevalier. Mais celui-ci le remercia doucement, disant :

— « M'ôter de là ne ferait qu'abrèger cruellement ma vie, car dès que je remue, je souffre mille morts, hors la mort même, laquelle me prendra bientôt ; laissez-moi donc, je vous prie, penser un peu à ma conscience. »

Et, ayant ordonné à tous ceux qui l'entouraient de continuer à veiller et se battre, et de ne pas laisser l'ennemi approcher, il resta seul avec son maître d'hôtel à qui il demanda, faute d'un prêtre, de recevoir sa confession ; et comme le jeune gentilhomme ne pouvait retenir ses larmes, ce fut le bon chevalier qui le consolait :

— « Jacques, mon ami, lui disait-il, laisse ton deuil ; c'est la volonté de Dieu de me retirer aujourd'hui de ce monde où il m'a comblé de plus de jours et de biens que je n'ai mérités. »

Cependant, et parce que la renommée, suivant le mot de Brantôme, « soudain trompette le mal comme le bien », la triste nouvelle n'avait pas tardé à se répandre dans les rangs des deux armées et tous, ennemis aussi bien qu'amis, en furent vivement et sincèrement émus ; et, à partir de ce moment, ce fut à qui, amis ou ennemis, au hasard du combat et de la poursuite, passant et chassant toujours, le viendrait voir et saluer au pied de son arbre « comme une belle relique ».

Voici donc quels furent ses adieux à ses compagnons, et au seigneur d'Alègre, prévôt de Paris, qui était venu recevoir son testament :

— « Adieu, mes bons seigneurs et amis, je vous recommande ma pauvre âme ; et vous, monseigneur d'Alègre, saluez, je vous prie, de ma part, le roi notre maître et dites-lui combien je suis navré de ne le pouvoir servir davantage ; recommandez-moi à Messieurs les princes, à tous mes compagnons, et généralement à tous les gentilshommes du très honoré royaume de France, quand vous les reverrez. »

Toutefois, il n'avait pas nommé l'amiral de Bonnivet...

Puis ce fut le tour des Espagnols, et d'abord, du marquis de Pescaire qui les conduisait et qui, sautant à bas de son cheval, et s'inclinant devant l'illustre blessé :

— « Plût à Dieu, dit-il, seigneur de Bayard, qu'il m'en eût coûté le quart de mon sang, que je ne dusse manger chair de deux ans, et que je vous tinsse en bonne santé mon prisonnier car, par le traitement que je vous ferais, vous jugeriez de l'estime où j'ai toujours tenu votre haute prouesse. Depuis que j'ai connaissance des armes, je n'ai vu ni ouï parler de chevalier qui vous ait approché. Et combien que je dusse être bien aise de vous voir ainsi, étant assuré que l'empereur, mon maître, n'avait point de plus grand ni rude ennemi, toutefois, quand je considère la grosse perte que fait aujourd'hui toute la chevalerie, Dieu m'est témoin que je donnerais volontiers la moitié de mon bien pour vous trouver dans un autre état. »

Et le généreux marquis voulait lui envoyer son chirurgien, à quoi Bayard répondit qu'il n'avait plus affaire des chirurgiens du corps, mais seulement de l'âme, et qu'il ne demandait que son aumônier.

Et c'est ici que se placerait la fameuse entrevue avec le connétable de Bourbon, ce Bourbon pour l'amitié duquel il avait jadis sans regret renoncé à la faveur royale, et qu'il retrouvait passé au camp de l'ennemi, le plus acharné de notre défaite,

Lancé à la poursuite des Français, le connétable, au passage, aperçut son ami d'autrefois et s'arrêtant et mettant pied à terre :

— « Monsieur de Bayard, lui dit-il, vraiment j'ai grand pitié de vous. »

— « Ah ! Monsieur, pour Dieu ! n'en ayez point de pitié, mais ayez la plutôt de vous qui combattez contre votre foi et votre roi ; et moi je meurs pour mon roi et pour ma foi ! »

« Je crois que ce mot piqua un peu M. de Bourbon » conclut bonnement Brantôme, qui le rapporte d'après Martin du Bellay ; et il est certain que, réelle ou non, on ne pouvait imaginer rencontre plus pathétique, mais que, sans doute, ses historiographes semblent avoir fait beaucoup parler un homme à qui l'on venait de rompre la colonne vertébrale.

Et notamment s'il paraît tout à fait impossible qu'il ait alors récité l'oraison de quatre pages que Symphorien Champier a insérée au sixième livre de la *Vie du Preux Chevalier* où il est traité « des complaintes et oraisons à Dieu sur la mort du noble Bayard », la prière même que l'on met dans sa bouche, après qu'il eut reçu l'extrême-onction des mains du prêtre espagnol que lui avait envoyé le marquis de Pescaire, cette longue prière, pour belle qu'elle soit, n'en aurait-il prononcé que la dernière phrase : « Sire Dieu, tout indigne que je suis, veuillez me pardonner selon les mérites de la sainte Passion de ton fils Jésus », — n'en aurait-il même prononcé que le dernier mot « Jésus », — comment ne pas remarquer que c'est aussi le premier mot qu'il avait crié quand il s'était senti blessé à mort : « Jésus ! »

Cela suffit : entre ces deux « Jésus », et n'eût-il rien dit de plus ni rien des discours qu'on lui prête, son agonie est la prière la plus éloquente, son acte de foi magnifique de chrétien et de soldat.

* * *

Quand Henri IV traversa Grenoble en août 1600, son premier soin fut de s'informer du monument du chevalier sans peur et sans reproche.

Mais non, Bayard, à Grenoble, n'avait pas de monument.

Aussitôt après sa mort, le corps du bon chevalier avait été porté par les gentilshommes espagnols jusqu'à l'église la plus proche et que l'on croit être le sanctuaire des Cernieurs de Ronsio, à quelques kilomètres de la route de Gattinare à Ivry, où il était tombé ; et là de grandes cérémonies furent célébrées, auxquelles ne manquèrent pas d'assister le marquis de Pescaire et de nombreux chefs ennemis.

Puis Jacques Joffrey, son maître d'hôtel, qui était demeuré auprès de lui, reçut un sauf-conduit pour l'emmener en Dauphiné, toujours escorté, jusqu'à Turin, des mêmes gentilshommes espagnols, ainsi qu'il est établi par une lettre adressée au duc de Savoie, Charles III, par Jaffrey Pasquier, son conseiller intime, où il est dit :

« On a apporté le corps de feu Mgr de Bayard en cette ville et il y a des gens du marquis de Pescaire qui l'accompagnent, et vous promets qu'ils lui font de l'honneur beaucoup. »

Le Loyal Serviteur a décrit en ces termes l'émotion qui s'était emparée de ses compatriotes à la nouvelle de la mort de leur lieutenant général, et l'éclat des funérailles qui lui furent faites :

« Je crois qu'il y a mille ans qu'il ne mourut gentilhomme du pays plaint de la sorte. On alla au devant du corps jusques au pied de la montagne et fut amené d'église en église jusques auprès de Grenoble, où au devant du corps, à une demi-lieue de la ville, furent messeigneurs de la cour de Parlement du Dauphiné, messeigneurs des Comptes, quasi tous les nobles du pays, et la plupart de tous les bourgeois, manants et habitants de Gre-

noble, lesquels convoyèrent le trépassé jusques en l'église Notre-Dame dudit Grenoble, où le corps reposa un jour et une nuit, et lui fut fait un service fort solennel. »

Bref, ainsi que l'écrivit son cousin Champier, « furent les obsèques et funérailles faites comme s'il eût été non un lieutenant ou gouverneur, mais un prince ».

Cependant, contrairement au vœu du bon chevalier qui avait souhaité, en mourant, d'être enterré à Grignon, où reposaient son père et sa mère, le Parlement et les consuls, d'accord avec sa famille, jugèrent plus digne de lui qu'on l'inhumât dans le couvent des Minimes de la Plaine dont son oncle, l'évêque Laurent Alleman, était le fondateur. Son corps fut déposé dans le chœur, au pied du maître autel, mais sans une épitaphe, sans un nom, rien que son effigie en robe de chevalier tracée au trait dans la pierre tombale.

Henri IV, passant par Grenoble quelque quinze lustres plus tard, trouva justement, comme nous avons dit, le témoignage insuffisant; il partit en promettant d'en faire son affaire, mais eut d'autres affaires qui l'empêchèrent de penser à celle-là; quatre lustres s'écoulèrent encore, et les États de la province votèrent enfin un crédit de mille livres pour élever un monument à Bayard; mais, au dernier moment, les mille livres furent affectées à un autre emploi, par un de ces virements de crédit dont le Parlement du Dauphiné n'a pas été le seul à donner l'exemple, ni Bayard à être la victime.

Il fallut donc que Bayard attendit encore, et le mausolée en marbre blanc, qui fut enfin érigé à sa mémoire, le fut seulement plus de cent ans après sa mort, vers l'année 1630, et sur l'initiative et aux frais d'un grand prévôt du Dauphiné, admirateur et compatriote du chevalier sans peur et sans reproche, Scipion de Polloud, seigneur de Saint-Agnin.

C'est ce mausolée que l'on peut voir dans la collégiale Saint-André de Grenoble, sous l'arceau d'une petite chapelle jadis consacrée aux morts. Attribué à Richier ou à l'un de ses élèves, il est surmonté d'un buste de Bayard, dont les armes sont gravées sur une plaque de marbre noir, entre les consoles qui le soutiennent.

Le généreux Scipion de Polloud ne l'avait pas fait dresser là, mais près de la sépulture du héros, dans la chapelle du couvent de la Plaine. Lors de la vente des biens d'église, l'acte d'adjudication du couvent, daté du 30 octobre 1790 et signé du syndic du département, portait cette réserve :

« Comme les mânes de Bayard appartiennent à la Nation qu'il illustra par ses vertus, le mausolée qui les renferme et tout ce qui en dépend ne sera point compris dans la vente. L'administration demandera incessamment au Corps Législatif et au Roi la permission de transférer ce dépôt, cher à la Patrie et au Département dans un endroit public, pour y être conservé jusqu'à ce que des circonstances plus heureuses permettent d'élever à ce grand homme un monument que le public désire depuis longtemps. »

L'administration demandera incessamment... Mais « incessamment » n'implique aucune hâte, en langage administratif. Trois ans plus tard, le mausolée était toujours dans la chapelle désaffectée et trois ans plus tard, c'était 1793, et le « régime sanguinocrate » dénoncé par le *Journal de Grenoble* du quatrièmièr 14 brumaire, an VII, où l'on pouvait lire :

« Sous le régime sanguinocrate, des Vandales ont osé mutiler la statue et profaner les cendres de Bayard. »

Et le *Journal* demandait que le mausolée fût enfin transféré en lieu sûr, ce qui fut fait, « incessamment », c'est-à-dire deux ans plus tard, où on l'installa dans l'ancien évêché transformé en musée; un état des travaux exécutés en l'an IX par le sculpteur Argoud précise :

« *Idem*, pour avoir fait le nez et posé le mausolée de Bayard, montant : 18 francs. »

Mais les cendres du bon chevalier étaient toujours à la Plaine, et le monument que, depuis longtemps déjà en 1790, le public affirmait-on, avait le désir d'élever, on continuait de le désirer mais on ne l'élevait toujours pas.

Il appartenait à un préfet nommé dans le département de l'Isère par le gouvernement de la Restauration, M. le baron d'Haussez, de « solutionner » la double question des cendres et du monument.

En 1822, précédant de deux ans le tricentenaire de la mort de Bayard — mais un préfet, même de la Restauration, sait quand il est préfet et ne sait pas quand il cessera de l'être — M. le baron d'Haussez faisait voter par le Conseil général de l'Isère l'érection d'un monument à Bayard : c'est la statue de la place Saint-André, dont il n'y a rien à dire sinon que le visage du personnage qui y est représenté pourrait aussi bien être celui du préfet de l'Isère que du chevalier sans peur et sans reproche, qui, en outre, n'est pas mort à Rebecq, erreur singulière que l'on eut le grand tort d'authentifier par l'inscription gravée sur le socle; il est vrai que l'on y ajoute que Bayard était né en 1476, alors que les historiens hésitent encore entre les dates de 1473 et 1474, et qu'au total il paraît impossible de rien préciser.

La statue fut inaugurée en grande pompe le 9 juin 1823, mais dès le 24 août 1822, une première fête Bayard avait été organisée par le préfet à l'occasion du transfert des cendres du chevalier sans peur et sans reproche de l'église des Minimes dans le caveau préparé au pied de son mausolée, à la collégiale Saint-André.

A travers les rues pavées de Grenoble, précédé et suivi d'un escadron de hussards de Vienne, un char traîné par quatre chevaux noirs, richement caparaçonnés, portait le cercueil, et, derrière le char, toutes les autorités civiles et militaires, avec en tête, bien entendu, M. le Préfet...

D'ailleurs, pour que le souvenir du baron d'Haussez fût conservé tout autant que le souvenir même de Bayard, leurs deux noms figurent ensemble sur la pierre qui ferme le caveau :

« *Ci-gît Bayard* : ses restes retournés dans l'église des Minimes de la Plaine et authentiquement reconnus, ont été recueillis par les soins de M. le baron d'Haussez, préfet de l'Isère, et déposés sous cette pierre le 24 août 1822. »

Toute la question serait maintenant de savoir si le cercueil, traîné par les quatre chevaux noirs, escortés par les hussards de Vienne, et suivi par le préfet, si ce cercueil contenait ou non les cendres de Bayard, si ce sont bien les cendres de Bayard ou de tout autre, qui ont été déposées dans le caveau de Saint-André.

— « Vous avez été les chercher là où elles n'étaient pas, commença par déclarer le savant J.-J.-A. Pilot, archiviste départemental : les ossements transportés à Saint-André ont été trouvés dans le chœur de l'église des Minimes; or Bayard avait été inhumé, non dans le chœur, mais dans une chapelle latérale, dite des Allemands... Et je le prouve... »

— « Pas du tout, riposta Auguste Prudhomme, autre archiviste départemental et le propre successeur de J.-J.-A. Pilot : mon éminent prédécesseur se trompe... »

Et pour démontrer l'erreur grossière de son éminent prédécesseur, il publiait un document relatif à la sépulture de Bayard qui semblait non moins décisif concernant son emplacement dans le chœur de l'église que le document décisif publié par J.-J.-A. Pilot pour établir, dans une chapelle latérale, son emplacement réel.

Là-dessus un érudit badin, et sans doute plus badin qu'érudit, ne se fit-il pas fort de prouver que le caveau de Saint-André ne renfermait les cendres ni du bon chevalier, ni d'un quelconque

chevalier, mais d'une « gente et honnête demoiselle de son temps »?...

A Dieu ne plaise que nous prétendions intervenir dans cette bataille d'archivistes.

« Ce mausolée pourra périr, les cendres qu'il renferme sont immortelles » — avait fait écrire en latin sur le mausolée de Bayard, précédemment élevé aux Minimes, son donateur Scipion de Polloud.

Les cendres de Bayard ont pu être dispersées, falsifiées, changées : le nom du chevalier sans peur et sans reproche, ses paroles que nous avons reproduites, ses exploits que nous avons retracés, sa gloire et son exemple, c'est cela qui ne meurt pas, qui ne doit pas mourir, c'est ce qu'il importe seulement, plutôt que des ossements et des cendres, de retrouver, de conserver et préserver, de ne pas laisser périr (1).

FRANC-NOHAIN.

A propos du Prix Goncourt

Réflexions sur un livre

La *Condition humaine*, d'André Malraux, vient d'obtenir le prix Goncourt, et la critique s'accorde non seulement à approuver ce choix, mais à penser qu'il met en lumière un des meilleurs romans parus depuis la fin de la guerre. Qui est André Malraux ? Un homme jeune, inquiet, intelligent, professant plus ou moins expressément les thèses révolutionnaires, et qui s'est signalé par des aventures lointaines, au sein des grands remous qui soulèvent l'Asie.

On assure que cet intellectuel, ancien élève de la très intellectuelle Ecole des Chartes, a mis la main aux plus sanglantes besognes, par amour de l'action, de la révolte et du danger. Il a écrit quatre ou cinq livres, dont trois romans. Les *Conquérants* mettent déjà en scène la révolution chinoise, et atteignent un haut degré d'intérêt, en dépit d'un ton mal ajusté, qui donne une impression de reportage ou de vulgarisation, peu favorable à l'illusion romanesque. La figure de Garine, le communiste nietzschéen, se manifeste dans une série de scènes plus racontées que montrées, et l'émotion obtenue ne se distingue guère de celle que suscite, par exemple, un tragique fait-divers. Puis vint la *Voie royale*, qui contient quelques-uns des épisodes les plus saisissants que puisse concevoir l'imagination épique. Cela se passe dans les régions reculées de l'Indochine; on y voit des temples écroulés dans la brousse, des sauvages effrayants, une figure admirable d'aventurier aveugle. Je pense qu'à ce jour la *Voie royale* est le plus beau livre d'André Malraux. Pourtant l'essentiel en est manqué : le portrait du héros, Perken, dont le corps, l'âme, la vie et la mort se perdent pour le lecteur dans une broussaille d'abstractions vaseuses, pareille à la grande forêt noyée du Cambodge.

La *Voie royale* n'eut qu'un succès d'estime, et l'auteur se remit à courir le monde, tantôt voyageant, tantôt donnant des conférences sur ses voyages. Nous le vîmes l'an dernier en Belgique, où il interdit le Tout-Bfluxelles par ses paradoxes sur l'amour, l'Asie, la révolution. Seuls de très bons juges pouvaient alors prédire que l'homme qui avait imaginé l'épisode des Moïs et

raconté la mort de Perken serait l'un des écrivains les plus originaux de son temps, au même rang que les Bernanos, les Julien Green, les Jean Giono, pour ne citer que des romanciers. La *Condition humaine* vient confirmer cette opinion et aussi la banaliser. C'est un long récit, du genre impassible, dont le ton fait penser à Mérimée et l'esprit à Stendhal, et qui se déroule encore un coup dans les fumées, les grettements et les supplices de la révolution chinoise.

Pas de personnage central : une équipe. Six ou sept types de terroristes fortement burinés, quelques comparses, et deux ou trois échantillons de l'armée opposée, celle de la résistance. Pour fond, Shanghai à l'époque de la guerre civile. Les nationalistes, unis aux communistes, s'emparent de la ville. Arrivés à leurs fins, vont-ils se retourner contre leurs alliés?... Oui, c'en est fait ! Les conspirations échouent, la répression éclate, il y a un grand tumulte de bataille de rues et un grand arroi de torture. La plupart des héros sont mis à mort dans des circonstances particulièrement atroces. La révolution est momentanément vaincue. C'est tout.

Dans cette rafale de violences et d'ignominies on a à peine le temps de suivre les démarches des personnages principaux, emportés de part et d'autre de la barricade par des événements plus forts qu'eux. Gisors, raisonneur et philosophe sceptique, laisse apercevoir un instant les faiblesses de son cœur, écrasé par une doctrine trop intellectuelle. Son fils, Kyo, ne se soucie guère que d'agir; c'est un de ces malheureux qui se croient aussi forts que leurs actes et pour qui la notion d'énergie remplace vaille que vaille la notion du bien. Katow ne découvrira que dans la mort la plus affreuse le secret de ce qu'il appelle révolution. Tchen tue un ennemi de son parti, et depuis lors n'existe plus que pour tuer. Côté des « ci-devant » : un requin de haute allure, nommé Ferral, est le personnage le plus conventionnel du livre. Un bouffon, le baron Clappique, une femme fatale, Valérie, complètent la figuration. Il y a des scènes prodigieuses, telles que celle de l'assaut d'un poste de police au cours de la guerre civile; celles des deux attentats perpétrés par Tchen (la manière dont rate le premier est une merveille de narration et d'imagination), la scène où les communistes, attendant la torture, se cèdent l'un à l'autre la tablette de cyanure qui procure l'évasion de la mort.

Tout cela se mélange avec des dialogues aussi intimes et gratuits que ceux de Dostoïevski : les gens entrent, sortent, s'expliquent l'un à l'autre leur caractère, avec la hâte des fous ou des agonisants. L'ensemble donne l'impression d'un art extraordinairement intelligent, d'une mise en œuvre adroite de toutes les ressources du roman, mais non d'un véritable tempérament de romancier, instinctif et luxuriant. A aucun moment l'auteur ne paraît débordé par ses héros ni par les événements qu'il imagine, comme dans Tolstoï ou Balzac. La figure des personnages n'obtient de relief que grâce au choix admirablement calculé des traits, de l'éclairage, du rythme. La *Condition humaine* est le chef-d'œuvre de l'imagination rationnelle. Puis, écrire avec cette force, c'est faire tout accepter, jusqu'à l'habileté.

Pour finir, Kyo s'empoisonne, Tchen meurt victime de sa propre bombe, Katow est jeté vivant dans une chaudière de locomotive. Gisors se suicide moralement en renonçant à l'opium. Le méchant Ferral triomphe, dans une scène indigne de M. Malraux, et qui paraît extraite toute crue et naïve d'un drame à la Paul Hervieu. Quant aux personnages féminins, ce n'est presque pas la peine d'en parler. Ce sont des marionnettes compliquées et prétentieuses, comme il fallait s'y attendre. Tout l'art d'un romancier « intelligent » échouera toujours dans la peinture d'un cœur de femme.

(1) Pages extraites du *Bayard* que publiera au début de l'année prochaine la librairie Spes, à Paris.

Par l'analyse précédente on jugera des réserves qu'appelle la *Condition humaine* d'un point de vue purement littéraire. Les réserves d'ordre moral seraient encore plus nombreuses et plus graves. Et pourtant il est certain que ce roman défectueux est un grand livre. Par le style, d'abord, au sens le plus élevé du mot; ensuite par le contenu psychologique. C'est sous cet angle que je voudrais considérer surtout l'œuvre de M. Malraux. Il me semble qu'on peut tirer parti de plusieurs développements qu'on y rencontre pour éclairer, ou pour mettre en valeur, des notions de grande importance, dont la principale est celle de vie intérieure. Les personnages de M. Malraux en sont doués. Il faut dire : à l'excès.

D'ordinaire, c'est le contraire. Et l'on peut même ajouter que la tradition romanesque du roman français fait à peu près abstraction de la vie intérieure. L'auteur de la *Princesse de Clèves*, celui de *Manon Lescaut* et jusqu'à celui de *Cruelle énigme* (pour marquer une lignée) ont certes quantité de renseignements à nous donner sur la pensée, le sentiment et l'humeur de leurs héros. Ce qu'ils omettent souvent d'exposer, c'est l'idée que ces héros se font à chaque instant d'eux-mêmes. On ne voit guère Nemours, des Grioux ni leurs successeurs se livrer sous nos yeux à cette méditation sur soi qui est pourtant le plus aigu de la personnalité. Sans doute ce manque est-il entraîné par l'extrême arbitraire du narrateur.

Celui-ci s'attribue, dans ces romans, un tel pouvoir de contrôle sur l'âme de ses créatures que la religion du lecteur est parfaitement éclairée par le simple déroulement du récit, inséparable des habituelles analyses. En d'autres termes, nous ne tardons pas, lorsque nous lisons le roman traditionnel, à savoir exactement ce que chaque personnage est; mais ce qu'il paraît être à ses propres yeux, cela nous ne le savons presque jamais. Or on peut soutenir que l'objet du roman n'est point de représenter des hommes et des femmes, mis parfaitement en lumière et connus dans tous leurs comportements, mais plutôt de les animer aux yeux du lecteur. Leurs mécanismes importent moins que leurs réactions, fussent-elles inexplicables (peut-être même ne sont-ils vivants qu'à proportion du mystère qu'ils s'obstinent à contenir). Le don de sympathie ne leur est fait que moyennant une certaine façon d'obéir, mais aussi de résister, aux circonstances. D'où il suit enfin que les plus émouvants héros de romans sont ceux qui nous sont décrits au moyen de leur vie — dont la vie intérieure, méditation passionnée sur soi-même, est sans conteste l'élément le plus intime, ensuite le plus sincère, enfin le plus caractéristique. Le romancier moraliste n'a cure que de vérité, comme il dit; or la vie intérieure est un tissu de fantasmes et de mirages. Ainsi s'explique cette répugnance à laisser les héros aux prises avec leur conscience, d'où vient le superficiel du roman traditionnel. On y a toujours l'impression qu'on n'y va point au centre des choses.

Rien de pareil chez les personnages de M. Malraux. Ils se ressemblent tous en divers points (malheureusement) mais heureusement en ceci qu'ils ne cessent de se demander ce qu'ils sont au juste; quel peut être leur rôle sur la terre. Chose singulière, ce questionnaire ne leur vient guère à l'esprit que dans le dialogue, et ils s'interrogent d'autant plus qu'ils sont moins seuls. C'est lors de leurs rencontres que Kyo, Tchen, Katow éprouvent tout à coup le besoin de chercher leur « explication » essentielle, ce qui nous vaut, disséminée en cent répliques, une longue dissertation, justifiant le titre du livre, sur la condition humaine.

Il paraît que M. Malraux ne cherche guère, en écrivant des romans, que l'occasion d'exprimer à la faveur d'une fiction commode les idées qui l'obsèdent. On peut dire qu'en l'occurrence il a parfaitement réussi — aux dépens de la logique et de la vérité... Car qu'est-ce que tous ces personnages qui dissertent? Et dans

un style, et sur un thème qui ne sont autres, on le sent aussitôt, que le style et le thème favori de l'auteur?

Dira-t-on que, par un comble de l'art, ces conversations ingénieusement philosophiques parviennent à être en même temps émouvantes et vraies? Le fait est pourtant qu'elles ne le sont pas toujours, et qu'elles l'auraient été manifestement davantage si le dessin du narrateur avait été plus pur. Neuf fois sur dix, si l'on veut, le lecteur ne sent pas l'artifice. Mais la dixième, il aperçoit la tunique du rhéteur sous la défroque des acteurs, de sorte que tout son plaisir est gâté. « Qu'ai-je à faire du plaisir des gens? » dira sans doute M. Malraux. Plaire au monde, par malheur, est la seule ressource du romancier. Déplaît-il, ses inventions s'évanouissent immédiatement, entraînant ses idées. Telle est, pour risquer un mot, « la condition romanesque ».

Deuxième remarque : ces dissertations sur la destinée et sur soi, les héros de la *Condition humaine* ne cessent de les développer en style abstrait. Le résultat, c'est que cette enquête sur l'être et les buts humains ne paraît pas une angoisse individuelle, un problème que chacun se pose à son propre sujet, mais la recherche d'une leçon générale qu'il tente de dégager de son cas particulier. Tous ces êtres traitent plus ou moins la vie comme une chose exemplaire. Or je pense qu'il n'y a pas d'attitude moins naturelle. Pour le chrétien, type achevé de l'homme, la morale n'est pas à faire, mais donnée. Quant à l'idée que chacun se fait de ses propres délibérations, la liberté est une affaire entre Dieu et chaque homme. Or les héros de la *Condition humaine* sont ainsi faits que leur liberté engage immédiatement quantité de leurs semblables, et qu'ils luttent avec leurs pensées comme si le sort du genre humain en dépendait.

Je ne proteste pas contre cette tendance parce qu'elle est mauvaise, mais parce qu'elle n'est pas naturelle. Il n'y a pas de dialogues invraisemblables: il en est qui sonnent bien, et d'autres qui sonnent mal. A cause de son désir de faire passer coûte que coûte ses idées à travers ses personnages, les dialogues de M. Malraux ont souvent un bien mauvais son.

Troisième remarque : une notion longuement considérée dans la *Condition humaine* est celle de la dignité. C'est une des plus belles qui puissent être conçues. Mais à examiner ce qu'en dit l'auteur, et le personnage de Kyo, qui en est particulièrement féru, on est pris d'inquiétude. La dignité telle qu'ils paraissent l'entendre n'est pas celle qui donne tant de prix à la civilisation. Elle ne tient aucun compte du passé. C'est un sentiment actuel, un état d'esprit. Cette dignité réduite au temps présent n'est certes pas méprisable, mais ce n'est tout de même plus qu'un élément psychologique, au même titre que le bien-être, la paix sociale, etc. La sauvegarder ou la conquérir n'est plus un problème philosophique, mais pratique.

Enfin, pour passer outre à vingt questions plus intéressantes les unes que les autres, il faut prendre garde au ton que donne M. Malraux, dès le titre du livre, à l'expression « condition humaine ». Il l'entend comme un relevé des limites de la destinée, en quoi il n'a pas tort. Mais quelle est, à l'endroit de ces limites, l'humeur des personnages et de l'auteur? La plus sombre, la plus indocile... Pour eux, et quoi qu'on dise, il n'y a pas, dans le fait humain, de conditions invariablement nécessaires, et l'on pourrait toujours imaginer une réforme de la vie morale ou sociale, n'était l'obstacle des circonstances et des mauvaises volontés. En d'autres mots, si les hommes sont méchants, infirmes et misérables, c'est plus ou moins leur faute, sinon la faute d'un petit nombre d'entre eux. Un état pitoyable, mais provisoire et contingent, telle est, pour M. Malraux, la condition humaine.

D'abord cette conception est absurde. Ensuite elle est vaine. Découvrir les caractères permanents de la personne et de la société, de manière à cantonner l'effort humain sur un terrain où il puisse

mordre, c'est ce qu'on appelle la sagesse. M. Malraux répondra sans doute que la sagesse est précisément une attitude intellectuelle qui lui répugne, et qu'il se place sur ce plan dit « révolutionnaire encore et toujours », où tout s'exprime par le refus.

« S'évader volontairement, fût-ce en paroles et en rêve, des règles étroites de la réalité, c'est quelque chose de plus important que la réalité elle-même. Je suis supérieur à Dieu parce que j'imagine un monde (incohérent) où il n'y a pas de plan, etc. » Tout cela est connu, mais on n'en voit pas d'application dans le domaine de l'action.

C'est de la poésie, et même de la pire qui soit : la romantique, dont le moteur secret n'est autre que le refus de soumettre la vie à ses propres lois. Le héros romantique, poussé de retraite en retraite jusqu'à ce mont désert où il lève un poing furieux et maudit Dieu et la nature, n'a qu'à changer de vêtement pour se muer en héros anarchiste ou surréaliste. « Je vomis le monde parce qu'il s'oppose à ma façon de concevoir mon âme et la justice! » s'écrient Anthony ou Oberman. « Le réel me répugne parce que je puis tirer des cavernes reculées de mon esprit des visions plus riches que les siennes », ricane le surréaliste. Mais c'est le même révolté, et pareillement inapte à tirer parti de soi.

Quand le surréaliste est affligé d'une intelligence exigeante, il fait cette concession d'arranger ses rêves en formules psychologiques. Quand en outre, il est doté d'une vitalité intense, il appelle l'action. Mais quelle action?... Évidemment celle qui détruit, celle qui s'oppose. Ainsi naît le révolutionnaire par philosophie du type Rimbaud ou Malraux. Il s'agit de traiter tout état humain, quel qu'il soit, comme injuste et intolérable, et en même temps de faire une loi de cette attitude. Ce peut être curieux, émouvant. Mais non pas fécond. Et, en tout cas, pas neuf.

Sans doute, au fond de l'état d'esprit d'un Malraux, y a-t-il à son insu une impulsion suicidaire si puissante qu'elle vaut pour toute l'humanité. Ainsi s'expliqueraient le vertige macabre, le goût du sang, le pessimisme, le style abstrait (refuge de la contradiction), l'absence de dénouement et de conclusion. M. Malraux, en dépit de son évidente bonne foi, pourrait bien être l'agent des forces qui conspirent à l'échec de l'expérience humaine. De là ce qu'il y a de grandiose dans son langage et dans son esprit.

ROBERT POULET.

La première occupation de la Belgique par la France en 1792-1793 d'après un livre récent (1)

I

C'est une bonne fortune d'être appelé à rendre compte d'un livre bien fait. M^{lle} Tassier, qui a consacré plusieurs études aux mouvements réformateurs de la fin du XVIII^e siècle, entreprend de raconter comment la Belgique conquise par les armées de la Révolution en novembre 1792 fut évacuée par elles à la fin de mars 1793. Il faut louer la méthode de travail qui l'a amenée à recenser et dépouiller la presque totalité des sources imprimées ou manuscrites concernant son sujet, à composer un récit à la fois

(1) Suzanne TASSIER, *Histoire de la Belgique sous l'occupation française en 1792 et 1793*, 1 vol. in-8° de 382 p., Bruxelles, Van Campenhout, 1934.

succinct et précis, à vivifier les généralités par des portraits poussés, tels que ceux de Dumouriez et de ses collaborateurs, enfin à chercher à asseoir ses jugements sur des preuves qu'elle met sous les yeux des lecteurs. Son livre offre ainsi un double mérite, qui en fait l'intérêt incontestable. C'est une œuvre précieuse par la multiplicité des faits qui en forment la trame, et c'est une œuvre d'entière bonne foi. Je souligne d'autant plus volontiers ces caractères que je devrai dans la suite indiquer certaines réserves suggérées par sa lecture et surtout par certaines de ses conclusions.

II

Avant d'exposer le drame au cours duquel une nation indépendante fut annexée brutalement par un conquérant puissant, qui annonçait ne pas vouloir faire de conquêtes, l'auteur décrit les principaux acteurs en présence. Voici en premier lieu les Belges réfugiés à l'étranger, d'une part les progressistes, vonckistes et Liégeois, d'autre part les statistes, profondément séparés par leur idéal, car les uns sont impatients de tout réformer s'ils rentrent dans leur patrie; les autres ne songent qu'à conserver leur ancienne Constitution. On comprend qu'ayant pu rencontrer à Paris de nombreux cartons d'archives consacrées aux réfugiés belges, l'auteur se soit étendue en premier lieu sur leur activité, bien qu'elle fut plus apparente qu'efficace. Les thèses hardies et peu sympathiques à la masse des Belges abondent dans la correspondance des Belges-Liégeois. C'est avec raison que l'auteur les met en lumière. Puis vient un tableau des opinions des Belges de l'intérieur, insistant sur le petit nombre des partisans des réformes, sur l'ignorance du peuple, sur les abus reprochés au clergé et sur son peu d'instruction, disons son égoïsme. Peut-être eût-il été sage de mettre en présence des partis ainsi décrits une autre fraction de l'opinion, celle des « royalistes », je veux dire des Belges restés attachés au gouvernement de l'Empereur et Roi, et qui purent se dire ou s'estimer les vainqueurs réels de la lutte de cinq mois qui débute à Jemmappes?

Dumouriez, commandant en chef de l'armée républicaine, culbute à Jemmappes, le 6 novembre, à l'aide de forces considérables, la petite armée du duc Albert, et la contraint à se retirer vers Luxembourg et vers le Rhin. Il a pour programme apparent la création en Belgique d'une république dirigée par une Convention Belge, indépendante et alliée de la France. Ce système, dit l'auteur, est celui de la Convention française et des modérés parmi les réformateurs. Pourquoi a-t-il échoué, et comment se fait-il que rentrant en Belgique à la suite des victoires d'Aldenhoven, de Maestricht, et surtout de Neerwinden, en mars 1793, les Autrichiens se sont trouvés devant un pays dont la France proclamait l'annexion pure et simple?

La tragédie où est joué ainsi le sort d'un peuple libre se noue et se dénoue avec une rapidité déconcertante et avec des incidents poignants.

Les agents français créent des clubs dans les centres principaux, organisent le pouvoir en instituant des Représentants provisoires choisis, au moins dans les premiers temps, parmi leurs amis, et ces Représentants gouvernent les villes ou les provinces de Hainaut, Flandre, Namur, Tournais, Liège (car le Brabant n'en eut pas), et entreprennent de maintenir l'ordre, d'introduire les réformes les plus souhaitées par leurs amis et de préparer l'élection d'une Convention, selon les instructions de Dumouriez.

Cette élection commencée à Bruxelles, le 29 décembre, aboutit à un désastre complet pour les révolutionnaires réformateurs. Les assemblées primaires de la capitale, appelées à choisir des électeurs, donnèrent une immense majorité à des élus notoirement hostiles aux Représentants provisoires et aux Français. L'opposition, où se reconnaissait bien le caractère national que naguère

Vit renaître l'occupation allemande de 1914, s'affirma surtout par ce fait que les votants refusèrent de prêter le serment que les décrets français exigeaient d'eux abusivement (1).

Loin de s'incliner devant cette manifestation de l'opinion, ou plutôt avouant que la Convention Belgique, si elle était élue, refuserait d'être l'instrument de leurs volontés, les Français et leurs amis, les Représentants provisoires, cassèrent l'élection de Bruxelles, préférèrent des menaces terribles contre les élus, et ajournèrent partout les élections.

Mais au fond, sous le couvert d'une convention esclave, telles que furent toutes les assemblées que les armées françaises établirent en conquérant la Hollande, la Rhénanie, la Suisse, le Piémont et les autres principautés italiennes, l'envahisseur n'envisage que son profit, c'est-à-dire une annexion déguisée. Quand il doit abandonner son programme d'élections, il revient à la vérité, qui est la volonté de se saisir du bien d'autrui, afin de trouver dans la Belgique occupée par ses soldats l'écoulement de ses assignats, et dans les biens du clergé et des proscrits la garantie pour son papier-monnaie dépourvu de crédit. Aussi, sans nulle vergogne, le gouvernement conquérant ordonne de consulter soi-disant le peuple belge sur sa réunion à la France. Il sait bien que la terreur écartera les votes des opposants et que ses adeptes feront triompher la réunion. D'ailleurs, dans une assemblée officielle dont le procès-verbal nous est conservé, les commissaires des Pouvoirs exécutifs français, au nombre de deux environ par district, soit environ trente, ont décidé que l'annexion devait être votée par tous les moyens, et même par la violence.

III

Ce qui suivit se comprend sans peine. On convoque le peuple dans une église, quelques heures avant le scrutin. On remplit l'église, d'ailleurs dix fois trop petite pour contenir le nombre des citoyens qui ont droit d'y voter, de clubistes et de soldats, qui acclament la réunion, et qui violentent les rares opposants assez courageux pour oser protester.

Ces votes, sans valeur aucune, obtenus dans environ 372 villes ou communes sur plus de 2,500 villes et villages de la Belgique, sont pris au sérieux par la Convention de Paris, qui s'empresse de ratifier les vœux de réunion et de décréter l'annexion sans observer que ces 372 localités sont loin de constituer le territoire belge dont elles ne peuvent assurément disposer, et qu'en tout cas les procédés employés pour organiser ces « plébiscites » en démontrent l'irrégularité complète. J'attire en passant l'attention sur les curieux détails que fournit le récit au sujet du nombre infime des votants et des procédés employés pour diriger les votes (M^{lle} Tassier, pp. 309 et suiv.).

Bien avant ces prétendus scrutins qui eurent lieu en février 1793, et pendant leur accomplissement, mais aussi durant les jours qui suivirent, les « exagérés », qui se distinguaient des Représentants provisoires, restés moins avancés, mais incapables de résister à l'annexion, prennent à tâche de galvaniser leurs rares adhérents. Unis aux agents de la Convention, ils recourent à la violence parce qu'ils ne réussissent pas par persuasion. De là, les arrestations, les saisies de correspondances, les scènes de terrorisme de la part des sans-culottes, corps de bandits armés que les Représentants provisoires ont créé, qui extorquent des sommes d'argent aux bourgeois, détruisent les objets d'art, courent les campagnes pour « municipaliser » les villages, au besoin maltraitent et ramènent

(1) Par un décret du 15 décembre 1792, la Convention avait écarté des élections tous les anciens nobles ou privilégiés. Cette injonction doublement injuste, en ce qu'elle réduisait des droits d'un peuple souverain et qu'elle refusait le droit de vote à une partie considérable du peuple belge, fut remplacée, le 17, par l'ordre enjoignant aux votants de jurer fidélité à l'égalité et à la liberté, ce qui pratiquement devait éloigner beaucoup de votants et de candidats, et était en tout cas un attentat à la souveraineté belge.

prisonniers les villageois qui leur résistent. Surtout, c'est aux biens du culte et à leurs détenteurs que s'en prennent les novateurs. On recherche et séquestre ces biens, on menace leurs possesseurs, on saisit les argenteries des églises, on interdit aux religieux le port de leur costume; on livre l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles à une mise à sac qui dure pendant trois jours. Tous ces attentats à la propriété et à la liberté étaient d'ailleurs en germe dans les décrets de la Convention de décembre 1792 et de janvier 1793, ordonnant aux Belges d'adopter les principes de la Révolution (1).

Aussi, les Belges finissent par se révolter. Partout apparaissent des signes de mécontentement, suivis de résistance à main armée. Le livre de M^{lle} Tassier retrace avec soin les principaux épisodes de ces protestations vigoureuses, faisant honneur à nos concitoyens, et contrastant avec la honteuse faiblesse des Représentants des villes et des provinces, s'empressant au même moment de fléchir les genoux devant le maître étranger.

Il faut que Dumouriez, rappelé de Hollande par la soudaine attaque de l'armée impériale, balaie par quelques ordres cinglants la tourbe malfaisante des jacobins pour rendre quelque courage aux vonckistes modérés, mais dépourvus de toute autorité sur leurs partisans. Il court à Neerwinden, où il lutte en vain contre Cobourg. Il y est battu, le 18 mars, et en quelques jours la Belgique libérée du joug français est occupée de nouveau par les soldats autrichiens.

L'idée de l'indépendance de notre pays succombait ainsi de nouveau. Quels sont les partis ou les individus que l'on doit tenir pour responsables de cette grave déconvenue? C'est ce qu'il nous reste à examiner avec l'auteur.

IV

En recherchant les causes par suite desquelles le projet de république belge échoua en mars 1793, le livre de M^{lle} Tassier rend un double service. Il tend à déterminer les auteurs responsables d'un échec grave et ainsi à fortifier chez tout bon citoyen la conviction que la domination étrangère est chose haïssable, fût-elle achetée au prix de quelques satisfactions personnelles. Il fait aussi réfléchir à des problèmes de première importance. Je voudrais insister sur le premier, et montrer ainsi l'attention avec laquelle j'ai analysé l'ouvrage que j'entreprends de présenter aux lecteurs de la *Revue*.

Selon l'auteur, l'indépendance succomba parce que l'entente ne se fit pas entre les conservateurs et les vonckistes modérés, dirigeant les Représentants provisoires, et elle n'a pu se faire à cause de l'aveuglement égoïste des privilégiés refusant de sacrifier des prérogatives en contradiction avec la lumière du siècle (pp. 322, 325, 327). Je pense que c'est là le fruit de plus d'une erreur.

Certes, on eût pu imaginer une sorte de république, plus heureuse que la voisine du Midi, où tout en abdiquant les prérogatives féodales les classes supérieures eussent conservé une grande part d'influence, partagée avec les nouvelles classes bourgeoises. Il y aurait eu crime à refuser de coopérer à pareil gouvernement. Mais j'ai hâte de dire que tel n'était pas l'idéal offert aux Belges lorsque les envahisseurs consentirent à les appeler aux élections du 29 décembre.

A ce moment, ce que l'on offre aux Belges, c'est d'instituer une convention assujettie par un serment préalable à copier servilement les bouleversements qui désolent la France. De deux choses l'une : ou les élus résisteront à leurs maîtres, appuyés sur les bayonnettes de l'armée, et alors ils seront annihilés comme le furent tous les Représentants provisoires qui tentèrent quelque résistance

(1) V. Discours de Danton du 11 janvier 1793. M^{lle} Tassier, p. 265 et aussi, pp. 238, 248.

(à Louvain, Malines, Bruges, Ypres, Anvers, Gand, Namur), ou bien ils céderont, et alors ils ajouteront le poids de leurs faiblesses à la tyrannie de l'étranger.

Tel fut bien le problème que discernèrent nos aïeux en décembre 1792. Dumouriez au fond, tout en parlant d'une république belge alliée, n'entend par là qu'une vassale. Déjà, son ami La Fayette l'avoue sans détour en 1790, quand il préconise pour la Belgique une assemblée nationale à la mode française, parce que, si le projet réussit, dit-il, « la France sera maîtresse de la Belgique (1) ». Dumouriez pense de même, car le but qu'il s'assigne en 1792 est de conquérir les frontières naturelles et celle du Rhin en particulier, ce qui vise la Belgique en tout premier lieu (2). Le général le confesse quand, écrivant le 21 octobre 1792 à Tort de la Sonde, au sujet des marchés à conclure pour entretenir l'armée en Belgique, il disait qu'il est essentiel de ne point housarder en Belgique, « soit que nous voulions la garder, soit que nous voulions simplement ne la considérer que comme pays de ressources pendant la durée de la guerre (3) ». On voit par là que Dumouriez songe en tout cas à une maîtrise complète et que la conquête est son premier objectif, l'indépendance n'étant qu'un mythe éventuel, bon pour aveugler quelques théoriciens et quelques Cours étrangères sur une annexion déguisée.

A côté du général français, ses principaux amis parmi les novateurs ne pensent qu'à l'annexion. Belges-Liégeois l'ont préparée en 1791 et 1792, les modérés de Liège, tels que Fabry et Bassenge, tout comme les amis de Vonck. Tout au plus ceux-ci tenteront-ils quelque résistance quand ils verront apparaître le fatal décret du 15 décembre 1792, qui les menace d'ailleurs, eux aussi, dans leur autorité destituée de tout fondement, mais ils capituleront sans honneur et coopéreront, comme leurs collègues du Hainaut, de Namur, de Charleroi, de Liège, à l'abdication de la patrie.

Est-il surprenant que le bon sens populaire ait refusé de suivre ces mauvais bergers? Faut-il ajouter que non seulement les désordres affreux qui souillent la France (Jacquerie, 14 juillet, 5-6 août, 20 juin, 10 août, massacres de septembre) déconsidèrent le système nouveau, mais que les adeptes même modérés de celui-ci, les disciples de Vonck, ne songent qu'à copier les « frères et amis » de Paris. Reprocher aux conservateurs leur égoïsme, c'est dire, en réalité, qu'ils estiment bien à tort que leurs personnes, leurs biens, leur religion, ses biens et ses ministres, sont exposés à être victimes du régime nouveau. S'ils pensent ainsi, ils sont dans le vrai. Car les Français et leurs armées — sans parler des sans-culottes créés par les Représentants pour faire régner la terreur — ont multiplié en novembre et décembre les mesures dirigées contre le culte. Emprunts énormes sur les biens du clergé, ordre de séquestrer ceux-ci (15 décembre), transformation de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège en club, puis en écurie pour les chevaux de l'armée française, en attendant que l'unanimité des modérés liégeois en décrète la démolition, enfin discours enflammés tenus dans les clubs, ces moteurs et régulateurs du mouvement démocratique, par des orateurs de bas étage pour injurier les prêtres et pousser aux pires sévérités, y compris l'emploi de la potence (Tassier, p. 219); tous ces faits devaient empêcher les citoyens de croire à la sincérité de quelque déclaration ampoulée promettant « le respect de la religion de nos pères ».

Mais les électeurs bruxellois furent loin de mériter le reproche qui leur est fait d'avoir refusé même de coopérer à l'érection d'une Convention. Leur crime fut au contraire d'avoir pris part aux élections et surtout d'y avoir triomphé. On ne leur pardonnera

pas. On cassa leurs votes tout simplement. En sorte que s'il n'y eut pas de suite au scrutin du 29 décembre, la faute en fut aux Français et à leurs assistants qui refusèrent de s'incliner devant les décisions de la majorité incontestable des votants. Ceux-ci avaient rejeté le serment exigé d'eux. C'est exact, mais ce serment était requis par des autorités sans pouvoir et contrairement à tous les principes de la Révolution. Il fallait la passion aveugle des révolutionnaires pour aller nier le contraire.

V

En lisant son livre et en l'annotant, je suis loin de songer à m'étonner de ce que l'auteur ne pense pas comme moi. Je ne reviendrai donc pas sur de nombreux points de fait sur lesquels je serais en désaccord avec M^{lle} Tassier. Je me bornerai à certaines observations d'ordre général. Ainsi, à propos des assemblées populaires qui semblèrent ratifier l'annexion par la France de diverses localités belges, l'auteur reproche aux opposants leur abstention, et elle les rend responsables de ce qu'en 1795 la Convention française se basera sur les votes émis pour décider à nouveau et confirmer la réunion de la Belgique à la France. N'est-il pas plus exact de dire que l'insuccès des assemblées du 29 décembre avait écarté les citoyens de tout essai de ce genre? Ils devaient être convaincus que tout scrutin non conforme aux exigences des conquérants et de leurs complices eût été paralysé ou annulé comme étant « le vœu d'un peuple imbécile », selon ce que disaient les Commissaires français (1), ou le vote des « valets des nobles et des prêtres », selon la phraséologie républicaine de l'époque.

Ainsi encore, il faut applaudir sans réserve aux sentiments de l'auteur qui déplore le désaccord entre statistes et vonckistes. Mais on peut se demander quelle confiance méritaient les chefs de ces derniers? Non seulement ils étaient les obligés de l'envahisseur dont ils tenaient leur pouvoir et dont les forces militaires étaient leur unique soutien, mais ils se discréditaient en s'alliant aux clubistes et en tolérant tous leurs excès, quand ils ne les approuvaient pas. Je ne parle pas des Liégeois, que mènent Fabry et Bassenge, partisans de l'annexion dès 1791. Voici les Représentants bruxellois. Ils instituent le corps des sans-culottes; ils font arrêter les citoyens et saisir leurs correspondances; ils seèrent en représentants du Brabant et de la Belgique entière, alors qu'ils ne sont qu'une poignée de maîtres imposés à la capitale par une acclamation populaire sans valeur; ils tolèrent les crimes des jacobins massacrant des prisonniers en pleine rue et les profanations commises à Sainte-Gudule pendant trois jours; ils adhèrent à la réunion de leur pays à la France, alors qu'ils n'ont aucun mandat à cet effet. Ils s'opposent à toute manifestation de l'opinion, tout en proclamant la souveraineté du peuple, et ils commencent la peine de mort contre quiconque les troublerait dans leurs fonctions usurpées. Il était bien difficile de compter sur une entente avec les auteurs de pareilles résolutions.

Fort bien construit, l'ouvrage de M^{lle} Tassier est complété par des notes biographiques sur les principaux agents français qui poussèrent à la réunion et par d'excellentes tables. Ces notes tendent à montrer que les agents dont il s'agit ne furent pas aussi criminels que l'ont dit des auteurs tels que Borgnet. Je pense aussi que cet écrivain, répétant le jugement de Dumouriez, a exagéré les traits de certains de ces personnages. Le général a, sans doute, prêté à tous les vices et les excès de quelques-uns et de leurs subordonnés, les clubistes et les sans-culottes. Il visait assurément ce que M^{lle} Tassier a négligé de rappeler, les massacres de dix à vingt victimes commis à Liège par ces libérateurs du genre humain, avec la tolérance des autorités, et aussi les détour-

(1) *La Revue Belge*, 1924, p. 521.

(2) Mémoire de Dumouriez, de février 1792, adressé au ministre De Lessart. La même thèse était répétée dans sa dépêche du 29 novembre 1792, à la veille de la conquête effective.

(3) J. STERN, *Un brasseur d'affaires sous la Révolution et l'Empire. Le mari de M^{lle} Lange*, M. J. Simons, p. 17.

(1) « Le vœu d'un peuple imbécile est sans valeur », déclarait Publicola Chaussard en parlant des Belges, *Mémoires*, p. 81.

nements de fonds considérables que se permirent les Représentants liégeois et bien d'autres.

VI

Car, et c'est par cette remarque que je termine, la période où gouvernèrent les Représentants vonckistes fut loin d'être le règne d'un pouvoir « pur et désintéressé », comme on l'a souvent qualifié en s'inspirant des légendes révolutionnaires.

En d'autres termes, l'intérêt ou l'égoïsme des novateurs surpasse de bien loin celui qu'ils reprochent à leurs adversaires.

Il apparaît chez ces Belges-Liégeois de 1792, portés de subsides par le gouvernement français qui prépare l'annexion. Il s'étalera, chez les Représentants, avec l'idée de conserver un pouvoir absolu et de jouer aux souverains contre le gré du peuple, au point de mériter la sentence de Tacite : « *Omnia serviliter pro dominatione.* »

Il dirige les conventionnels convoitant la Belgique pour y dévorer les biens du clergé et des absents et y refaire le crédit de leurs assignats (voir discours de Camus à la Convention, Tassier, p. 258).

Il inspire les dirigeants du vonckisme, tels que Fabry, Bassenge, Chapel, Simons, se préparant à s'enrichir en achetant à bas prix les biens du clergé.

Il conduit Dumouriez, assurant à sa maîtresse, M^{me} de Bauvert, des profits à réaliser dans l'entreprise des fournitures à faire à son armée, et le patriote Tort de la Sonde, associé de ces manœuvres (1).

Il anime Simons fils, qui spéculé sur les mêmes entreprises, qui continuera ce métier jusque vers 1811, et qui gagnera des millions avec Talleyrand en abusant d'un secret diplomatique au sujet des emprunts faits en Belgique par l'Autriche (2).

Il fait agir Walckiers qui, à partir de la fin de 1792, se consacra uniquement à des spéculations hasardées concernant la République et s'y ruina.

Il soutient Balza, cet avocat qui a présidé les Représentants provisoires de Bruxelles et qui s'associe au privilège d'acheter les armes pour la future armée Belge, et les acquiert à bas prix en vertu de son monopole sauf à les revendre beaucoup plus cher au Comité militaire (3).

Peut-on le contester chez les Représentants du Hainaut qui s'allouent 25 patars par séance (15 décembre 1792) ou chez ceux du Namurois qui se donnent 300 à 400 livres par mois (2 et 5 février 1793)?

Bref, les faiblesses humaines jouent leur rôle alors comme à tout époque. Ce serait erreur de croire que les révolutionnaires en furent affranchis. Comment alors reprocher à leurs adversaires, s'estimant à juste titre menacés dans leurs droits de propriété et de sûreté, d'avoir résisté aux projets des conquérants et de leurs adhérents? En accédant au programme des novateurs, les conservateurs auraient hâté les bouleversements de 1794.

VIII

Deux mots encore au sujet des sentiments des masses populaires que les Représentants provisoires non moins que les Français ont écartés du scrutin en février 1793, après avoir une première fois foulé aux pieds les votes de la majorité émis le 29 décembre 1792 à Bruxelles.

Quelques citations enseignent ce que pensaient les maîtres du jour au sujet des droits du peuple souverain, de son culte et de sa liberté de vote.

Voici la finale d'une proclamation adressée, le 3 décembre 1792,

(1) J. STERN, *op cit.*

(2) *IBID.*

(3) Ce fait résulte d'un dossier de quarante-sept pièces remontant à janvier-mars 1793, conservé à Douai par le comte Cornet de Grez.

par les Représentants provisoires de Bruxelles aux habitants des campagnes pour les inviter à élire de nouvelles municipalités : « Rendez-vous dignes d'un tel bienfait! N'ayons plus la folie d'admirer d'anciens préjugés que les sangsues du peuple ont tant d'intérêt de maintenir sous prétexte de religion et de l'ancienne Constitution! Que chaque citoyen sente combien il est grand d'être membre intégrant de la souveraineté et il ne regrettera plus son ancien esclavage. »

Peu après, le commissaire français Chaussard, qui s'intitule Publicola, comme son collègue Bexon se qualifie de Scipion, écrit de Bruxelles au ministre Lebrun, le 30 janvier 1793, qu'il a besoin de fonds pour « diriger le club et le sans-culottisme » et « qu'il faut recommencer ici tous les moyens employés à Paris pour enfanter une révolution. Il faut faire planer la terreur sur les dissidents (1). » On comprend ce que demande le commissaire, en faisant allusion aux massacres du 10 août et des 2-3 septembre. On voit aussi son désintéressement et celui de ses adeptes.

Dans les *Mémoires* du même il se vante d'arrestations nombreuses, de l'ordre d'incarcérer Mgr de Nelis, évêque d'Anvers, d'un mariage civil célébré « dans l'atelier du fanatisme », il annonce qu'il s'occupe de « tuer le sacerdoce par le sacerdoce (2) ». Surtout, au bas d'un discours où il a protesté du respect des Français pour le culte catholique, il ajoute en note, dans un texte imprimé à Paris, cet aveu qui peint la bassesse de son âme : « *concession oratoire* » (3).

Ce que proclamait Chaussard, comment les Belges auraient-ils pu ne pas le constater et ne pas s'en soucier?

Merlin, le célèbre légiste de la Terreur et grand acquéreur de biens du clergé, annonce aux Belges avec ses collègues la convocation des assemblées appelées à voter sur la réunion (19 février). Ils injurient les rois, les prêtres, le Pape, qu'ils qualifient d'*assassin* en lui reprochant la mort de Français tués à Rome en provoquant au soulèvement, et ils ajoutent que quiconque votera contre la réunion sera traité « en ennemi de la nation française ».

Les autres autorités nouvelles font de même. Elles proclament que les biens des ennemis du peuple sont et seront confisqués (Gand, commissaires nationaux, 16 février), que les opposants à la réunion sont des suspects et des traîtres (Mons, 12 et 17 février, Namur, 5 février). Les Représentants de Namur ordonnent aux fonctionnaires et aux prêtres de jurer fidélité aux décrets abusifs de la Convention française et ils déclarent les refusants coupables du crime de lèse-trahison en les punissant de la *déportation* (16 février). Les commissaires de Namur vont plus loin encore : ils annoncent que les opposants verront « leurs maisons démolies et leurs têtes à bas » (19 février).

On sait le sort que la pratique révolutionnaire réservait aux malheureux encourant les qualificatifs de « suspects » ou d'« ennemis du peuple ».

En même temps, les Représentants de Mons démasquent leurs batteries. Le 17 février, ils suppriment les antiques chapitres de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, ferment l'église de Saint-Germain et confisquent les argenteries de ces deux collégiales. Quelques jours après, ils confisquent toutes les argenteries du culte, à un moment où un prochain départ devait leur permettre de bénéficier de leurs rapines (14 mars) et ils interdisent le port du costume religieux (12 mars).

Pillages, déportations, maisons rasées, têtes coupées, tout l'arsenal de la fraternité républicaine était ainsi préparé pour les vicieuses. Est-il étonnant qu'elles aient refusé de se laisser faire?

PAUL VERHAEGEN,

Conseiller à la Cour de Cassation.

(1) *Mémoire*, p. 76.

(2) *Ib.*, pp. 101, 107, 110, 141, 143, 145, 175.

(3) *Ib.*, p. 125.

L'affaire Mauriac

Je regrette de devoir poursuivre dans la *Revue catholique des idées et des faits* une polémique personnelle. Mon article sur « La Réception de François Mauriac à l'Académie française » a provoqué des réactions en sens divers. Je ne suis pas un convertisseur professionnel. Je n'impose à personne mes sentiments, mes opinions. Pas même depuis que ma photo a paru dans les *Nouvelles littéraires*, comme le rappelle si élégamment M. Amand Gérardin. Mauriac est discutable, c'est-à-dire sujet à discussion. Chacun en conviendra. Sauf les jeunes gens de *Rex*. Car ces derniers, qui me déniaient par la voix dudit Gérardin le droit de m'occuper de critique littéraire, revendiquent pour leur « isle sonnante » de la rue Vital Decoster le monopole des admirations claironnées et infaillibles. Il est vrai que *Rex* est l'ombilic de notre pays. C'est du moins ce qu'il faut conclure des deux premières phrases d'un factum sur six colonnes (titre sang de bœuf) : « François Mauriac insulté par un professeur ». « On sait combien M. François Mauriac aime les Belges. Il en a donné des preuves émouvantes à *Rex* ». M. Gérardin est un humoriste qui s'ignore.

Je n'aurais pas répondu à ce jeune homme, qui est mon ancien élève, si sa prose vengeresse ne mettait en cause, à propos de l'Affaire Mauriac, à propos ou hors de propos, l'honorabilité professionnelle du directeur de la *Revue catholique* d'abord, l'esprit, voire la moralité de mon enseignement universitaire ensuite. A entendre ce singulier parangon de la politesse belge, la *Revue catholique* aurait usé de ma plume aigre-douce pour salir encore une fois (je cite) « un grand écrivain catholique qui lui a fait l'honneur de figurer au programme de ses conférences ». Il paraît en effet que M. Mauriac a fort à se plaindre des Belges, des catholiques belges en particulier, les « Rexistes » exceptés. En 1927, invité à parler aux « Conférences Cardinal Mercier », il aurait été triplement éreinté : 1° dans la *Revue catholique* elle-même ; 2° par l'écrivain de chez nous qui le présentait au public (le vicomte Davignon, si mes renseignements sont exacts) ; 3° par un autre écrivain belge (le comte Carton de Wiart) chargé de porter sa santé au banquet. M. Mauriac, qui m'a tout l'air d'être un grand monsieur infiniment susceptible, déverse ses doléances dans le gilet de M. Amand Gérardin. Puisqu'on fut si méchant à son égard, il ne viendra plus à Bruxelles, na! Nous voilà bien morfondus! C'est ce qu'il importait de rappeler aux lecteurs de la *Revue catholique*. Il est désormais établi que mes « divagations fielleuses » ne sont que l'aboutissement d'un noir complot tramé dans l'ombre par le « rédacteur » (l'abbé van den Hout) et moi-même. M. Gérardin ne trouvera pas déplacé que, mis en cause en tant que collaborateur de la *Revue catholique*, je lui réponde dans la *Revue*. J'ai d'ailleurs une autre raison, qui me paraît excellente. Les jeunes gens de *Rex* ont une conception singulière de la probité littéraire. J'en appelle à tous ceux qui avaient eu la naïveté d'adresser un message de sympathie — message sur commande — aux « Hommes nouveaux » du numéro spécial de *Soirées*. La lettre que j'avais écrite, et qui n'était pas autre chose qu'un rappel amical à la prudence chrétienne, vertu cardinale, a été mutilée au point qu'elle en était méconnaissable. Or tous les collaborateurs bénévoles que j'ai eu l'occasion d'interroger se trouvaient dans le même cas, jusqu'à l'abbé van den Hout lui-même, à qui on n'avait pas encore convenu de crier « raca ».

Sur le débat de critique littéraire qui nous divise aujourd'hui, je me contenterai de ne pas répondre. Simple chargé de cours à

l'Université (et M. Gérardin souligne le titre, ironiquement, comme si j'usurpais la qualité de professeur que le directeur de la *Revue catholique* — et lui seul — accole à mon nom en vertu d'un usage universellement admis), je ne puis songer à entrer en contestation avec le rédacteur en chef de « Toute la Vie des Lettres ». Je me borne à rappeler, pour l'édification du lecteur moyen, que M. Gérardin a fait à Liège, fort honorablement d'ailleurs, sa candidature en philologie. Je n'ai pas le fétichisme du diplôme, du parchemin. Mais j'estime que cet apprenti est mal venu de jouer au Sainte-Beuve.

J'ai écrit et je maintiens que la formule de Mauriac ne me paraît pas une formule de romancier. En ce sens que l'invention du récit, la *vis narrativa*, si je puis dire, me paraît absente des meilleurs romans mauriaciens. Je préfère le Mauriac essayiste, le Mauriac méditant. C'est mon droit. « Je n'irai pas jusqu'à dire que Mauriac manque de talent », ajoutais-je. M. Gérardin a reproduit ce texte. Ce qui ne l'empêche pas d'imprimer, dix lignes plus haut : « Il (Desonay) lui reproche, en premier lieu, de manquer de talent ». M. Gérardin, vous avez suivi des cours de logique : voudriez-vous vous souvenir du principe de contradiction?

Vient la grosse querelle, cette querelle où je ne suis plus seulement ridicule, mais affreux. J'ai reproché à Mauriac — et plutôt d'ailleurs aux lecteurs de Mauriac qu'à lui-même — « une certaine religiosité trouble et vague, sensuelle et dégoûtée, exigeante et insatisfaite ». Voilà qui fait se cabrer le paladin Gérardin! Ainsi, tonne-t-il, « M. Desonay accuse François Mauriac de flatter les passions ». Certainement! Et je suis, pour porter cette accusation, en excellente compagnie. En compagnie de Mauriac lui-même qui, dans son fameux « Message à *Rex* » (au fait, l'a-t-on tronqué ce message, comme les autres?), s'exprime ainsi : « Je souhaite que vous vous écartiez le plus possible de la partie ténébreuse de mon œuvre ». Or comme d'après le contexte formel, le monde que le romancier a imaginé n'est que « ténèbres traversées de rayons », il nous faut bien conclure que la partie ténébreuse l'emporte singulièrement sur la partie rayonnante. M. Mauriac — je cite, cette fois, M. Gérardin — ne vient-il pas de déclarer à un journaliste qu'il commençait une nouvelle vie, que, pour lui, tout serait désormais « fonction » du catholicisme? Ou les mots n'ont plus de sens, ou voilà bien le langage de celui qui accuse son propre passé, ce passé qui est seul objet de notre appréciation, ce passé que les jeunes gens de *Rex* — pardon! la jeunesse catholique — se flatteraient volontiers de proposer, sinon d'imposer à notre admiration sans réserves. Je discutais récemment le catholicisme de Mauriac avec un religieux des plus éminents. Il m'avouait qu'il n'arrivait pas à comprendre l'obsession sexuelle d'un écrivain que M. Gérardin n'est pas loin de canoniser.

Mais, sans citer une série de critiques parfaitement orthodoxes qui mettent en doute le catholicisme de Mauriac, qu'il me suffise de rappeler que, voici quinze jours à peine, sortait de presse aux Editions Rex (il y a de ces coïncidences qu'on n'oserait pas espérer) un recueil d'essais, dû à notre excellent critique et ami Hubert Colleye, essai couvert d'éloges dans le numéro de *Rex* du 2 décembre, postérieur donc à mon article. Or que dit M. Robert du Bois de Vroylande? Il félicite Colleye d'avoir osé attaquer durement Mauriac. Voici d'ailleurs quelques citations de l'essai dont il s'agit : « Un Mauriac serait-il possible en vrai temps de foi? On peut répondre hardiment par la négative. Tous les éléments troubles qui lui ont valu une réputation bruyante auraient été éliminés de son talent... Mauriac, catholique de race et d'éducation, n'apparaît, à tort ou à raison, comme un de ces innombrables chrétiens incapables de choisir entre Dieu et la créature. Les délices de Capoue vretiennent ces Annibal à la manque. Je l'imagine tiraillé entre l'esprit janséniste que lui fournit son éducation et l'érotisme de ses sens et de sa pensée ». Plus loin, Colleye lance cette apostrophe

pathétique : « *Es-tu chrétien, Mauriac? Cesse donc de caresser la chair pour enflammer ton propre désir* ». Et il n'hésite pas à conclure : « *Pourquoi tromper le public et l'égarer en l'affolant d'érotisme plus ou moins purifié* ? Qu'attend M. Gérardin pour défenestrer Robert du Bois de Vroylande, anathématiser Colleye et battre sur la poitrine du paltoquet de la *Métropole* la coulpe de la Belgique confesse et repentante ? »

J'en viens à la partie la plus injurieuse de ce pamphlet. « Jusqu'à présent, il n'est que du ridicule », dirait M. Gérardin en son style châtié.

Ex-élève de l'Université de Liège, M. Gérardin éprouve le besoin de salir son ancien professeur. Il est du reste récidiviste en la matière. Voilà la troisième fois, à ma connaissance, qu'il se permet ainsi, tel l'idiot du village, de cracher en l'air. Ces crachats-là, mon pauvre ami, finissent toujours par vous retomber sur le nez. La première fois, ce fut à l'occasion du départ de M. Wilmotte, atteint par la limite d'âge. Je ne dois à M. Wilmotte nulle indulgence particulière. Mais j'estime que, pour quelqu'un qui s'en va-t-en guerre contre Discourtoisie, il est au moins indiqué de ne pas attendre la mise à la retraite d'un septuagénaire dont on vient de suivre les leçons, pour écrire à son adresse un pamphlet injurieux. La seconde fois, ce fut contre M. Jean Haust. M. Gérardin taquine la muse wallonne. M. Haust lui avait montré les rudiments de la dialectologie. Il avait encouragé, comme je l'ai fait moi-même d'ailleurs, les premiers essais de son élève. Que fait M. Gérardin ? Pour une misérable question de concurrence (il s'agissait de la publication d'un florilège wallon), l'élève abreuve le maître d'injures aussi lâches que déplacées. M. Haust ressentit cruellement l'outrage. Et voici que ledit Gérardin trisse. Il m'accuse de lire devant les jeunes filles, au cours, « des textes non expurgés et ignobles de Rabelais », de me gausser du moyen âge chrétien, du mysticisme et de la philosophie thomiste, de scandaliser tous mes élèves chrétiens. En d'autres termes, il m'accuse d'être un polisson et un renégat. Ici, je lui réponds en face : Gérardin, vous en avez menti. Et pour vous confondre, j'en appelle au témoignage de vos anciens condisciples qui sont encore mes élèves de quatrième année et qui m'ont fait, au cours, en réponse à vos attaques, une ovation qui m'a profondément touché, j'en appelle à votre propre témoignage, au témoignage du Gérardin du 4 novembre. Ce jour-là, dans *Rex*, vous écri-

viez à propos de votre ancien professeur : « *Je préfère ne pas songer à ses cours (Rabelais, Montaigne) que j'ai suivis jadis avec l'enthousiasme de mes vingt ans. Il est vain de regretter les belles heures perdues* ». Le 4 novembre, pour M. Gérardin, j'étais « un érudit, un écrivain, sans cesser d'être un homme avec toute la noblesse que comporte ce mot ».

Je laisse bien volontiers à mon insulteur d'aujourd'hui ses compliments hyperboliques d'avant-hier. Mais je demande à tout homme de bonne foi comment il faut juger un critique qui, à un mois de distance, se contredit à ce point. A moins de supposer qu'il ne s'agisse d'une conversion (encore une!) et que le Gérardin de la vingtième année ne se soit délecté aux polissonneries anticléricales du libertin que je suis... Et comment juger les Editions Rex qui impriment de la même encre, en moins de quinze jours, l'éreintement de Mauriac par Colleye, le panegyrique de Colleye par Robert du Bois et l'exécution par Amand Gérardin du professeur qui a insulté Mauriac?...

Je n'ai pas insulté Mauriac. Je n'ai même pas renouvelé à son propos la controverse d'*Un Jardin sur l'Oronte*. Au demeurant, les positions ne sont pas les mêmes : Barrès n'a jamais prétendu jouer au directeur de conscience, au maître de la jeune génération catholique. Par contre, j'ai été bel et bien insulté par mon ancien élève reconnaissant et qui se contredit.

FERNAND DESONAY,
Professeur à l'Université de Liège.

P.-S. — Cet article était composé lorsque j'ai reçu de M. Amand Gérardin, en réponse à la protestation indignée que je lui avais fait tenir personnellement, une lettre d'où il résulte que je ne suis pas un pornographe, que je ne suis pas un renégat, que M. Gérardin ne cesse ni de m'admirer, ni de m'estimer (sic) et que je puis faire état de cette lettre si j'estime qu'on interprétera dans un autre sens les phrases relatives à mes cours universitaires. Comprenez qui voudra!

Réflexion faite, je ne laisse pas mon article sur le marbre. La gravité des accusations appelait une réponse. D'autre part, il n'est pas mauvais que M. Gérardin, qui est jeune, apprenne à se défier d'une impétuosité naturelle qui vient, pour la troisième fois, j'y insiste, de le mettre en fâcheuse posture vis-à-vis de ses lecteurs, de ses insultés et de lui-même. La charité chrétienne n'exclut pas la correction fraternelle.

F. D.

Les idées et les faits

Chronique des idées

« L'Homme-Dieu »

La première édition de *L'Homme-Dieu*, du R. P. Ignace Beaufays, des Frères Mineurs, a été accueillie par toute la critique et par le public avec une telle faveur qu'une seconde édition s'imposait à bref délai pour répondre au vœu général. La voici, sortie des presses de J. Duculot, Gembloux, éditée à Paris par la librairie Saint-François (rue Cassette, 4), à Bruxelles par la librairie W. Bricchet (rue de Luxembourg, 45).

La rapidité du succès n'étonne personne. Ce livre est unique. Dans l'immense littérature des Vies de Jésus-Christ et des Commem-

taires évangéliques il y avait une place à prendre entre les ouvrages de caractère scientifique, tels ceux des Lagrange, de Grandmaison, Fillion, Lebreton, Huby, etc., et les ouvrages de caractère d'édification, trop nombreux et connus pour les citer. Que fallait-il ? Un livre accessible à la masse, très savant, mais sans appareil scientifique, très édifiant, mais sans étalage de piété, nous remettant sous les yeux Jésus-Christ dans sa vérité historique avec le maximum de réalisme, sans voiler jamais sa vie au sein du Père, le faisant revivre tel qu'il fut sur terre et tel qu'il est éternellement. Puisqu'il est le Dieu fait homme, descendu jusqu'à nous, tant homme qu'il est possible, hormis le péché, il fallait nous faire palper son humanité en nous pénétrant de sa divinité.

Il faut supposer que cette réussite était difficile, car elle n'avait jamais été complète. Même le *Verbum salutis*, bien que l'onction

ne s'y sépare point de l'érudition, est encore trop didactique et trop parénétiqne pour répondre adéquatement à cette exigence. C'est encore de la littérature d'école, elle ne donne pas la vision directe, l'intuition du Christ, elle ne nous rapproche pas assez de sa Personne, elle ne nous fait pas ses contemporains, ses témoins, ses auditeurs. Elle ne s'adresse pas à la masse mais réclame un public spécial.

Enfin parut sous son humble bure un enfant de saint François qui fut visité par la plus heureuse inspiration. Il avait pendant un long séjour en Palestine but à longs traits à la source évangélique, il s'était identifié au pays, à ses mœurs, à son histoire, à sa géographie, à son archéologie, il s'était efforcé pendant un quart de siècle d'enseignement à Jérusalem, à Rome, à Bruxelles, de faire converger vers la vie terrestre du Christ toutes les lumières de l'Écriture, des antiquités juives, de la philologie et de la linguistique. Devenu par un immense labeur de reconstitution, d'évocation historique, de résurrection du passé, et par le cœur aussi, par la douce flamme franciscaine, comme un membre familier du collège des apôtres, intimement associé à tous les détails de l'existence du Sauveur parmi eux, le R. P. Beaufays résolut de faire partager par tous ses frères en Dieu la joie de cette révélation, l'ineffable bonheur de ce contact familier avec le Sauveur, et il écrivit *l'Homme-Dieu*. Il fit grâce à ses lecteurs, qu'il appelait tous, savants et ignorants, de ses disquisitions et investigations, de ses références et de ses discussions. Il abandonna le style noble, soutenu, pompeux, il adopta la langue courante, le style alerte, bref, rapide, dégagé. Vouant faire vivant, il mit toute l'histoire en tableaux, donna tous ses soins à la couleur locale du cadre, dramatisa toutes les scènes, présenta le plus possible les discours en dialogues animés ou les ramassa en quelques traits. Il traduisit merveilleusement les textes des évangiles et des épîtres pauliniennes, il les transposa en artiste consommé dans la langue moderne pour leur garder leur saveur originale. Il fit une œuvre de vulgarisation, de littérature populaire, une œuvre qui réalisera un bien immense, car elle fait respirer Jésus par les âmes, car elle les introduit dans son intimité, les jette à ses pieds ou plutôt dans son cœur.

* * *

Ce qui se dérobe sous ces simples allures de science profonde, scripturaire, historique, archéologique est prodigieux, mais il n'y paraît pas, le livre baigne dans la science, il en est imprégné, mais il n'en fait jamais parade.

Vivant ce volume page par page depuis de longs mois, je suis heureux de payer à l'auteur mon tribut de reconnaissance, en attestant qu'après avoir tant lu d'ouvrages, sur Jésus-Christ, je n'en ai jamais rencontré un seul qui fasse, à chaque page, pareille lumière dans l'esprit et porte au cœur pareil coup, je veux dire le frisson du divin. Ce m'est une joie de constater qu'il y a unanimité chez tous les bons juges pour reconnaître cet accent particulier du livre, ce caractère que je voudrais appeler, si je l'osais, en dépouillant le terme de toute acception banale, ce caractère de film sacré, disons plutôt, de drame construit sur des bases éprouvées. Tous les critiques et toutes les revues l'ont comblé d'éloges : le cardinal Van Roey, *l'Ami du Clergé*, la *Croix* de Paris, le *Bulletin de l'Union missionnaire*, la *Revue ecclésiastique* de Liège, la *Revue biblique*, la *Vie spirituelle*, *l'Éducation familiale*, la *Terre sainte de Jérusalem*, la *Cité chrétienne*, le *Travail chrétien*, *Ons Geloof*, les *Études franciscaines*, les *Collationes Namurcenses*, la *Nouvelle Revue théologique*, les *Collectanea Mechlinensia*, *Sacerdos*, *l'Édition franco-belge*, la *Revue bibliographique*, la *Revue des lectures*, la *Libre Belgique*, le *Vingtième Siècle*...

— Une dissonance dans ce concert, la voix aigre de l'esclave antique

derrière le char du triomphe, celle du R. P. Roure, jésuite, dans les *Études*. Il doit bien accorder, dans sa sèche note, que l'auteur « s'est tiré avec assez de bonheur de son entreprise délicate » : rapprocher le Christ de nous en utilisant son séjour en Orient. Puis, il s'empresse d'ajouter : « Ce même souci explique la familiarité qu'on trouve parfois dans le trait. Mais la familiarité paraîtra confiner, çà et là, à l'irrévérence. Sans doute, ces tableaux sont destinés surtout aux masses populaires; mais ne convient-il pas d'entretenir et de développer chez le peuple le sens du divin? Il semble pour le moins téméraire d'insinuer que « peut-être Joseph n'était pas complètement étranger aux communautés d'Esséniens ». Ceux-ci, d'après ce qu'on en connaît, s'inspiraient d'un pharisaïsme ou formalisme renforcé. Saint Joseph valait mieux.

Livre, malgré tout, qui reste bienfaisant, et qu'il serait facile de rendre excellent.

Voilà un modèle de style escobardien. Le style du R. P. Beaufays est familier sans doute, il dira que « *Satan sera houlé dehors* », il fera demander à Jean-Baptiste : « *Est-ce toi qui nous tireras du gâchis? Es-tu le Messie?* », il parlera de l'horreur pour « le banquet sec », du mobile égoïste de Caïphe « *camouflé en raison d'Etat* ». Mais, diantre, si le doctoral jésuite me permet cette interjection familière, où donc l'auteur confine-t-il à l'irrévérence envers la Personne du Christ? Lorsque l'on articule un tel reproche, lorsque l'on accuse un maître en théologie, hautement approuvé par toutes les censures, de sacrifier dans le Christ, dans l'Homme-Dieu, le divin à l'humain, de scandaliser les fidèles ou d'omettre au moins de les édifier, d'entretenir chez eux le sens du divin, il faudrait, pour être tout à fait loyal, ne pas s'envelopper dans ce nuage : çà et là, mais préciser ces indications. Pour moi, je déclare que de nombreux passages m'ont donné la secousse du divin, notamment celui où l'auteur commente en quelques mots la déclaration d'égalité du Fils et du Père : « *Le regard de l'Homme-Dieu scrute et épuise l'Être infini. Ce que les autres savent de lui est une communication gratuite de la science divine* ». Et tant d'autres qui étoient ces scènes évangéliques. Cette recherche du fétu de paille dans l'œil limpide du franciscain n'est d'ailleurs pas sans intérêt. Rapprocher saint Joseph des Esséniens, rigides observateurs du légalisme, pharisiens renforcés, quel crime abominable! Sans ombre de pharisaïsme, le Révérend Père omet dans sa mention des Esséniens le trait essentiel, peut-être, en tout cas de la plus haute importance que relève l'auteur et qui justifie un rapprochement tendant à faire comprendre le mariage virginal de Joseph : les Esséniens pratiquaient le célibat, à part quelques communautés, comme aussi ils vivaient sous le régime de la propriété communautaire. Et si le P. de Grandmaison se réclame de ce fait pour en rapprocher la communauté judéo-chrétienne primitive de Jérusalem où tout était mis en commun, pourquoi serait-il interdit au R. P. Beaufays de risquer son hypothèse d'une relation de saint Joseph avec les Esséniens orientés vers le célibat pour justifier de son inclination vers son union avec la Vierge?

Ce que je trouve de plus piquant, c'est l'observation finale suggérée sans doute après l'exercice de l'examen particulier : tout de même, bon livre, et il faudrait peu de chose pour qu'il fût excellent, il suffirait qu'il eût été composé par... un des nôtres.

* * *

Le lecteur impartial constate que le livre tout entier est la vérification magistrale, éloquent, décisive de son titre : *L'Homme-Dieu*. Il verra se dérouler le drame pathétique de la lutte engagée en Galilée entre les deux messianismes, le messianisme charnel nationaliste, impérialiste, qui hante l'esprit des Juifs, et le messia-

nisme spirituel et universel que prêche Jésus-Christ. Il assistera à la lutte soutenue par les scribes de la religion de façade, la maison de sainteté bâtie par eux et habitée par les pharisiens, religion formaliste, rituelle, extérieure, et la religion en esprit et en vérité que proclame Jésus. A mesure que le conflit s'accroît, il en verra le paroxysme mettant aux prises le monothéisme aveugle des Pharisiens et la revendication par Jésus de son égalité de nature avec le Père. C'est une histoire passionnante, une histoire éternelle dont chaque conscience redevient le théâtre. Pour ou contre le Christ : l'option s'impose.

Je ne parle pas du caractère apologétique de ce livre, tant il saute aux yeux. La personne et l'œuvre de l'Homme-Dieu s'insèrent dans une trame historique d'une continuité éprouvée. Chaque pas qu'il fait, chaque acte qu'il accomplit, chaque parole qu'il prononce rappelle la Palestine de son temps, la vie des Juifs, la doctrine pharisaïque antérieure, la destruction du temple. C'est, dit Klausner, la meilleure preuve de l'existence du héros et de l'authenticité des évangiles. Il se trouve donc, par le fait, que sans avoir visé directement ce but, le P. Beaufays a écrit une victorieuse apologétique. Que de fois je me suis dit en méditant ces pages : Ah ! si la science catholique avait pu lancer un pareil livre aussitôt après l'apparition de la *Vie de Jésus* de Renan, quelle splendide réfutation du célèbre roman sans y faire la moindre allusion ! Bien plus que la parure du style, le prestige de la couleur paléstinienne a fait la fortune de ce livre si dépassé aujourd'hui qu'il n'est sauvé que par sa forme littéraire. Il faut reconnaître, hélas ! qu'une exégèse trop peu avertie ne s'était pas engagée dans cette voie où nous avons été précédés par l'ennemi. Mais quelle belle revanche, quoique tardive, sur Renan et les renaniens qu'un tel livre où le plus prestigieux pittoresque s'allie constamment à la sûreté et à la richesse doctrinale !

J. SCHYRGENS.

CATHOLIQUES BELGES

abonnez-vous à

La revue catholique
des idées et des faits

Tailleur - 1^{er} Ordre



DUPAIX

TÉLÉPHONE 12.76.93

47, RUE DUCALE, 47,
BRUXELLES

Concerts Spirituels à Bruxelles

Concert extraordinaire Le Messie de « Haendel »

A l'occasion du XIX^e centenaire de la mort du Christ, l'Association des Concerts Spirituels de Bruxelles donnera, les 23 et 24 décembre, à 15 heures, au Palais des Beaux-Arts, deux exécutions du chef-d'œuvre de Haendel : *Le Messie*, pour soli, chœurs, orgue et orchestre, représentant un ensemble de trois cents exécutants.

S. Em. le cardinal Van Roey et S. Exc. le nonce apostolique Mgr Micara ont daigné accordé leur haut patronage à cette manifestation solennelle.

Le concert sera dirigé par M. Maurice Weyandt, professeur au Conservatoire royal de Bruxelles et aura pour interprètes solistes : M^{lle} Marguerite Thys, soprano ; M^{lle} Alice Plato, contralto ; M. Frédéric Anspach, ténor ; M. Albert Froumenty, basse, de l'Opéra.

Chœur des Concerts Spirituels et Orchestre symphonique de Bruxelles.

La location est ouverte au bureau de location du Palais des Beaux-Arts, tous les jours de 11 à 17 heures, téléphone 11.13.74.

Corbeille : 45 francs ; loge de face : 30 francs ; fauteuil du centre : 35 francs ; balcon de face : 27 francs ; fauteuil de côté et loge de côté : 25 francs ; balcon de côté : 20 francs ; fauteuil de loge : 20 francs ; galerie de face 1^{re} série : 15 francs ; galerie de côté : 10 francs et galerie de face 2^e série : 7 francs.

Pour ce concert et les deux suivants : *Oratorio de Noël* de Bach (3 et 4 février), et concert consacré à des œuvres de Louis de Vocht (28 et 29 avril), on peut s'abonner ; les prix varient de 105 à 21 francs ; pour les deux derniers concerts, les prix sont de 60 à 14 francs, suivant les places.

UNE INNOVATION

Pour le prix de

20 francs français

Les EDITIONS SPES vous offrent en souscription les prochains ouvrages entièrement inédits des cinq auteurs en renom que voici :

GOLETTE YVER :

L'HUMBLE SAINTE BERNADETTE

LE R. P. SERTILLANGES :

LE MIRACLE DE L'ÉGLISE

L'éternité dans le temps

DANIEL-ROPS :

ÉLÉMENTS DE NOTRE DESTIN

FRANC-NOHAIN :

BAYARD

ou la Gentillesse française

LE R. P. DESBUQUOIS :

Dans le Mystère...

L'ESPÉRANCE

CES CINQ OUVRAGES INÉDITS

de 256 pages chacun, paraîtront aux Editions Spes le 10 février prochain. Leur prix normal serait de 12 francs français l'un, soit 60 francs français les cinq. Ils vous sont offerts en souscription, jusqu'au 31 janvier 1934, au prix sans précédent de :

VINGT FRANCS FRANÇAIS LES CINQ

Souscrivez sans tarder à votre librairie ou

AUX EDITIONS SPES, 17, RUE SOUFFLOT, PARIS (5^e)

Société Générale de Belgique

Société Anonyme établie à Bruxelles par arrêté royal du 28 août 1822.

Montagne du Parc, 3

Rue Royale, 38

Rue Ravenstein

Adr. télégr. : « Générale » Bruxelles.

BRUXELLES

Compte chèques postaux n° 261.

CAPITAL fr. 1.000.000.000
RÉSERVE fr. 1.104.155.000

FONDS SOCIAL fr. 2.104.155.000

CONSEIL DE DIRECTION :

MM. Emile Francqui, Gouverneur;
Alexandre Galopin, Vice-Gouverneur;
Jules Bagage, Directeur-Trésorier;
Gaston Blaise, Directeur
Auguste Callens, Directeur;
le baron Carton de Wiart, Directeur;
Félicien Cattier, Directeur;
Willy de Munck, Directeur;
Charles Fabri, Directeur
Henry Le Bœuf, Directeur;
Edgar Sengler, Directeur
Adolphe Stoclet, Directeur;
Firmin Van Brée, Directeur;
Edouard de Brabander, Directeur honoraire.

COLLEGE DES COMMISSAIRES :

MM. Edmond Solvay;
Léon Ellat;
le baron Adrien de Montpellier de Vedrin;
le baron A. d'Huart
Baron de Trannoy;
G. Mullie;
Paul Hamoir;
H. Vermeulen.

Le Secrétaire,
M. Camille Lepêche

TOUTES LES OPERATIONS DE BANQUE

Le service d'agence de la « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE BELGIQUE » est assuré en province par ses Banques patronnées et leurs agences dans plus de 275 villes et localités importantes du pays.

CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES IMPORTANTES DU MONDE

CAISSE GÉNÉRALE de REPORTS et de DÉPÔTS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège social : BRUXELLES, rue des Colonies, 11

Capital : 320,000,000 francs

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE - - Dépôts de Titres et de Valeurs - -
Comptes de Chèques et de Quinzaine Lettres de Crédit - - Prêts sur Titres
(taux variable) Coffres-Forts

Bureaux de Quartier :

Rue du Midi, 8, Bruxelles
Rue de l'Autonomie, 2, Anderlecht;
Parvis St-Gilles, St-Gilles;
Square Saintelette, 17, Bruxelles;

Rue des Tongres, 60-62, Etterbeek;
Place Liedts, 18, Schaerbeek;
Rue du Bailly, 79, Ixelles.